

# CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6

776 916 207 RCS TOULOUSE

## **Rapport Financier Semestriel** **AU 30 JUIN 2021**

Le Directeur Général  
Nicolas LANGEVIN

Présenté au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Toulouse 31 en date du 23 juillet 2021

# SOMMAIRE

<b>RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2021</b>	<b>3</b>
<b>1. ACTIVITES DE LA CAISSE REGIONALE AU COURS DU SEMESTRE</b>	<b>4</b>
1.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	4
1.2. ACTIVITE COMMERCIALE DE LA CAISSE REGIONALE : UNE ACTIVITE DYNAMIQUE EN SOUTIEN DES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE	10
<b>2. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>11</b>
2.1. PRESENTATION DU GROUPE CAISSE REGIONALE TOULOUSE 31	11
2.2. CONTRIBUTION DES ENTITES DU GROUPE	12
2.3. LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	13
2.4. LE BILAN CONSOLIDE	14
2.5. ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES	15
<b>3. ANALYSE DU RESULTAT SUR BASE SOCIALE</b>	<b>16</b>
<b>4. EVOLUTION DU CAPITAL, REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT</b>	<b>16</b>
<b>5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE ET PERSPECTIVES</b>	<b>17</b>
5.1. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	17
5.2. PERSPECTIVES	17
<b>INFORMATIONS PRUDENTIELLES ET FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>18</b>
<b>1. INFORMATIONS PRUDENTIELLES</b>	<b>19</b>
1.1. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL	19
1.2. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS	39
<b>2. FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>40</b>
2.1. RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	40
2.2. RISQUES FINANCIERS	44
2.3. RISQUES OPERATIONNELS ET RISQUES CONNEXES	49
2.4. RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31 EVOLUE	53
2.5. RISQUES LIES A LA STRATEGIE ET AUX OPERATIONS DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31	60
2.6. RISQUES LIES A LA STRUCTURE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE	63
<b>3. GESTION DES RISQUES</b>	<b>67</b>
3.1. RISQUES CREDIT	67
3.2. RISQUE MARCHE	75
3.3. GESTION BILAN	78
3.4. RISQUE OPERATIONNEL	81
3.5. RISQUE JURIDIQUE	82
3.6. RISQUE DE CONFORMITE	82
<b>COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2021</b>	<b>84</b>
<b>1. CADRE GENERAL</b>	<b>85</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	85
<b>2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>86</b>
COMPTE DE RESULTAT	86
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	87

BILAN ACTIF	88
BILAN PASSIF	89
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	90
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	92
<b>3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS</b>	<b>94</b>
3.1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES	94
3.2. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE	98
3.3. RISQUE DE CRÉDIT	100
3.4. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	115
3.5. INFORMATIONS SECTORIELLES	125
3.6. NOTES RELATIVES AU BILAN	125
3.7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	139
3.8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	142
3.9. PARTIES LIÉES	153
3.10. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2021	154
3.11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2021	154
<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION</b>	<b>155</b>
<b>RAPPORTS COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>157</b>

# Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse

N° : 776 916 207 RCS TOULOUSE

**RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2021**

## 1. Activités de la Caisse régionale au cours du semestre

---

### 1.1. Environnement économique et financier

#### Premier semestre

A l'instar de l'année 2020, les performances économiques des grandes zones économiques ont continué, sur la première moitié de l'année 2021, d'être conditionnées par la structure des économies, la réponse sanitaire et la contre-offensive budgétaire et monétaire. Les trajectoires de reprise se révèlent aussi hétérogènes que les récessions en 2020 : aux États-Unis en tête et à la zone euro qui résiste, s'oppose, de façon fragmentée, la majorité des pays émergents. Dès avril, le FMI a ainsi relevé sa prévision de croissance mondiale pour 2021 (à +6% contre +5,5% lors des prévisions de janvier). Dans le monde émergent hors Chine, les prévisions de reprise étaient beaucoup plus faibles, avec un niveau d'activité en 2022 6% en-dessous de son niveau anticipé avant la crise du Covid.

**Aux États-Unis**, après *The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act (CARES Act)* de 2 200 milliards de dollars de Donald Trump, puis le plan de décembre de 900 milliards, le plan de relance de Joe Biden (*the American Rescue Plan*) a été déployé à partir de mars pour 1900 milliards de dollars, soit environ 9% du PIB. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. **Dopée par les aides publiques aux revenus, la consommation des ménages s'est vigoureusement redressée : avec une hausse de +10,7% en rythme annualisé au premier trimestre, elle a permis au PIB américain de progresser de +6,4% en rythme annualisé.** Alors que la demande extérieure reste à la traîne, en ligne avec un reste du monde toujours en proie à la crise sanitaire (exportations -11% sous leurs niveaux pré-crise), la consommation contribue pour 7 points de pourcentage à la croissance. Si le PIB demeure inférieur à son niveau pré-crise (de +0,9% par rapport à fin 2019), la consommation des ménages a quasiment récupéré ses pertes : le consommateur a dépensé en biens (+12,5% par rapport au niveau de pré-crise) ce qu'il n'a pas dépensé en services (-5,7%). Les enquêtes confirment la vigueur de la reprise américaine. En juin, **tant le taux de chômage (à 5,9%) que le nombre de chômeurs (à 9,5 millions) se sont quasiment stabilisés** à un niveau bien inférieur au point haut d'avril 2020 (respectivement 14,8% et 23,1 millions), mais restent supérieurs aux niveaux pré-crise (3,5% et 5,7 millions) de février 2020.

Simultanément, **l'inflation sous-jacente** (prix à la consommation hors énergie et produits alimentaires) **s'est redressée (à 3,8% contre 1,4% en janvier) mais reste inférieure à l'inflation totale, passée de 1,4% sur un an en janvier à 5% en mai**, le plus haut niveau depuis le pic de 5,4% d'août 2008. Cette accélération rapide résulte de la combinaison de plusieurs facteurs. Aux effets de base s'ajoutent de fortes hausses des prix des matières premières et des goulots d'étranglement temporaires dans un contexte de fort rebond de la consommation des ménages, soutenue par des aides financières substantielles et par une épargne élevée. Par ailleurs, la réouverture de l'économie engendre des pressions sur les prix dans les secteurs directement impactés par la pandémie (hôtellerie, transport aérien et automobile), alors même que l'offre demeure restreinte au sortir de la crise. On observe enfin deux facteurs

spécifiques : d'une part, la hausse des prix des véhicules d'occasion (+30% en mai sur un an) qui s'explique elle-même en partie par les mesures de soutien à la consommation qui devraient continuer d'impacter le taux d'inflation jusqu'au début 2022 et, d'autre part, la hausse des prix des maisons existantes (19% en avril sur un an) qui devrait pousser la composante "loyer équivalent propriétaires" vers le haut entre le troisième trimestre 2021 et fin 2022.

**La zone euro a bien résisté aux dernières phases de confinement. Les effets négatifs se sont limités aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées, et la reprise précoce par rapport à d'autres zones a permis une réactivation rapide de son secteur manufacturier.** Le repli de la croissance au premier trimestre a été limité (-0,3%) et moins marqué qu'au dernier trimestre de 2020 (-0,6%). Au premier trimestre, le PIB a révélé une meilleure convergence intra-zone des performances (à l'exception de l'Espagne), la consommation privée freinant encore la croissance, et l'investissement restant performant, tout comme les échanges commerciaux, en dépit d'une contribution à la croissance légèrement positive. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif, soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance : bien que non encore versés, ils ont pu être anticipés par les Etats et des projets d'investissement ont pu être débloqués, via les budgets nationaux. Si l'investissement a presque pleinement récupéré dans les grandes économies de la zone à l'exception de l'Espagne, le PIB est encore de -5,1% inférieur au niveau pré-crise, du fait principalement du retard de la consommation privée (-9,5%).

**Au vu notamment des enquêtes, les perspectives sont favorables : la vigueur de la reprise du cycle manufacturier mondial crée un cercle vertueux de demande pour les biens d'investissement dont profitent les producteurs européens.** Les tensions croissantes signalées par les producteurs de la zone euro sur leurs équipements sont de bon augure pour le maintien d'une demande soutenue pour le secteur. Selon les enquêtes auprès des industriels, la demande n'est plus un facteur contraignant la production : la demande de biens de consommation demeure dynamique, tirée par les biens de consommation durable, et bénéficiant ainsi à la production d'équipements électriques et électroniques. Bien que la demande étrangère soit soutenue et la demande interne à la zone attendue en hausse, l'activité dans l'industrie restera encore perturbée dans les prochains mois par la résorption de stocks importants et par les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en biens intermédiaires. D'autres facteurs risquent aussi de perturber les débouchés de la production, notamment l'acheminement des exportations du fait des perturbations dans le fret maritime. Dans les services, les enquêtes signalent un retour à l'expansion de l'activité dès les premières phases du dé-confinement. Le PIB rebondit nettement au deuxième trimestre dans la zone euro (+2,0%), probablement tiré par une contribution très positive de la consommation suite à la levée des restrictions sanitaires dans de nombreux pays et à l'avancée des campagnes de vaccination. Les pressions haussières (prix des matières premières, effets de base) ont conduit à un redressement de l'inflation totale (passée de +0,9% sur un an en janvier à +1,9% en juin) mais ont épargné l'inflation sous-jacente (+0,9% sur un an en juin).

**Le cap accommodant des politiques monétaires a été maintenu tant par la Réserve Fédérale que par, évidemment, la BCE.**

Aux **Etats-Unis**, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Le stimulus budgétaire et la reprise économique étaient certes susceptibles de se traduire par une inflation plus élevée mais temporaire (désinflation structurelle, sous-emploi élevé, ancrage des anticipations d'inflation). L'emploi et l'inflation, tous deux encore éloignés de leurs cibles, justifiaient le maintien d'une politique monétaire durablement accommodante (achats d'actifs au rythme mensuel de 120 milliards de dollars, fourchette-cible du taux des Fed Funds à [0-0,25%]). Sa stratégie de ciblage de l'inflation (2% en moyenne) couplée à l'expérience de la gestion des crises antérieures encourageait la Fed à ne pas se précipiter. C'est seulement lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) des 15 et 16 juin, qu'est intervenue la première inflexion qui consistait uniquement en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation. Les pressions inflationnistes sont plus élevées mais toujours estimées transitoires (forte demande dans le sillage de la réouverture de l'économie, goulots d'étranglement dans l'industrie plus importants qu'anticipé).

En **zone euro**, si la BCE a révisé à la hausse, en juin, ses prévisions de croissance et d'inflation, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt resteront inchangés (à respectivement 0,00%, +0,25% et -0,50%) jusqu'à ce que « les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau suffisamment proche de, mais inférieur à 2 % sur son horizon de projection, et que cette convergence se reflète de manière cohérente dans la dynamique d'inflation sous-jacente » ; achats nets d'actifs dans le cadre du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme, dont l'enveloppe totale est de 1850 milliards d'euros) au moins jusqu'à fin mars 2022 et jusqu'à ce que la crise du coronavirus soit terminée ; maintien des achats nets dans le cadre de l'APP (Asset Purchase Programme) à un rythme mensuel de 20 milliards d'euros « aussi longtemps que nécessaire pour renforcer les effets accommodants de ses taux directeurs », maintien d'une liquidité abondante par le biais des opérations de refinancement (TLTRO III).

**L'évolution des marchés obligataires peut être très schématiquement scindée en deux parties : un premier trimestre enthousiaste porté par le reflation trade, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie.**

Portés par le thème du « reflation trade » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, elles-mêmes alimentées des soutiens budgétaires massifs, des politiques monétaires très accommodantes, le renchérissement du prix du pétrole et des matières premières, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux d'intérêt se sont nettement tendus aux Etats-Unis au premier trimestre et leur hausse s'est diffusée à la zone euro. Alors que les taux très courts restaient ancrés à un niveau très bas, les taux souverains sans risque encore faibles début janvier (10 ans américains et allemands proches de, respectivement, +0,90% et -0,60%) se sont redressés jusqu'à culminer en avril à +1,70% aux Etats-Unis et plus tardivement à -0,10% en mai en Allemagne. Si la Fed s'est montrée plus tolérante au durcissement des conditions financières synonyme

d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié.

Une fois l'amélioration économique anticipée effectivement confirmée, les nouvelles du front sanitaire sont cependant venues tempérer l'enthousiasme au deuxième trimestre : apparition de nouveaux variants, reprise virulente de la pandémie dans de grands pays émergents, lenteur ou absence de déploiement des vaccins hors des grands pays développés, responsables chinois admettant la faible efficacité des vaccins produits localement. Il est apparu que la pandémie était loin d'être à son terme et continuerait de guider le rythme et la vigueur de la sortie de crise.

Aussi, après avoir bondi, les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Début juillet, les taux à 10 ans américain (+1,30%) et allemand (-0,35%) enregistraient des hausses respectives limitées à environ +40 et +25 points de base (pb) par rapport à leurs niveaux de début janvier. Le spread par rapport au Bund de la France (+40 pb) et de l'Italie (+110 pb) était respectivement plus large (de +15 pb) et stable par rapport au début d'année. Les marchés actions, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, s'affichaient en hausse : une progression quasiment ininterrompue au cours du premier semestre 2021 (S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +15%, +12,5%, + 15%).

## Perspectives

Grâce aux progrès de la vaccination, à la normalisation progressive de la mobilité, aux plans de soutien puis de relance budgétaire, la croissance se révèle et s'annonce plus soutenue dans la plupart des pays avancés. Mais l'enthousiasme peut être tempéré par une possible résurgence de la pandémie à l'été (aux effets moindres), et il se limite au monde développé, tant l'univers émergent reste fragmenté.

Aux **États-Unis**, mesures de relance massives et progrès de la vaccination autorisant un rythme de réouverture plus rapide qu'anticipé ont permis à la croissance de se redresser significativement au premier trimestre. Notre révision à la hausse des prévisions se fonde sur un comportement de consommation plus propice à la croissance, avec des ménages disposés à puiser plus largement dans l'épargne accumulée qu'auparavant. La consommation des services, qui progresse légèrement depuis trois trimestres malgré les restrictions, devrait s'envoler dans les prochains mois, se substituant aux dépenses en biens. Notre prévision table aussi sur un investissement solide, dopé par une reprise soutenue et un niveau de confiance élevé. Le PIB devrait continuer d'accélérer au deuxième trimestre grâce aux progrès de la campagne de vaccination et à l'assouplissement des restrictions à l'activité et à la mobilité. **La croissance atteindrait ainsi un pic au deuxième trimestre (+10%), pic à partir duquel une décélération progressive se dessinerait : à +6,5% en 2021 puis à +4% en 2022**. La croissance moyenne se situerait nettement au-dessus de sa tendance de long terme, une tendance vers laquelle elle convergerait fin 2022. Afin de refléter des prix de l'énergie plus élevés et des prix de l'immobilier encore hauts, mais aussi un redressement de l'inflation sous-jacente (effets de second tour, impact des plans de relance sur les comportements de consommation qui suscitent des hausses de prix très spécifiques comme celles, par exemple, des voitures d'occasion), les prévisions



d'inflation ont été revues à la hausse. **Cependant, cette accélération forte (donc impressionnante) de l'inflation ne serait être que transitoire.** L'inflation totale, après un pic compris entre +4,5% et +5% jusqu'en janvier 2022, s'assagirait pour retrouver en fin d'année un rythme « normal » (inflation sous-jacente et totale à, respectivement, +2,3% et +2,1% fin 2022). Une modération des rythmes d'inflation reste notre scénario central dans les prochains mois grâce à la dissipation des effets de base et à l'ouverture de l'économie qui devrait faciliter la normalisation du déséquilibre actuel entre l'offre et la demande.

**Si sa vigueur à moyen terme demeure grevée d'hypothèques, sur lesquelles il est prématuré de se prononcer, la croissance de la zone euro s'annonce plus forte en 2021.** Grâce à des mesures de restriction ciblées et moins pénalisantes, à la reprise plus précoce d'autres zones réactivant leur secteur manufacturier, puis à la normalisation attendue des comportements de dépenses, mais aussi à l'allègement des contraintes localisées pesant sur l'offre, la croissance pourrait atteindre +4,8% en 2021 puis +4,5% en 2022.

**En France, une reprise plus durable de l'activité se dessine : une reprise portée en premier lieu par la consommation mais aussi par une croissance de l'investissement qui poursuivrait son rétablissement, soutenu par le plan de relance et des conditions financières toujours très favorables.** La croissance s'établirait ainsi à +5,4% en 2021 et +4,1% en 2022. La dégradation récente de la situation sanitaire fait certes redouter de nouvelles restrictions : elles seraient circonscrites et le risque baissier entourant notre scénario semble limité. En leur absence, une sortie de crise accompagnée d'une forte désépargne des ménages pourrait même entraîner des révisions à la hausse de nos prévisions pour 2022. Par ailleurs, notre scénario retient une hausse du chômage moyen à 8,7% en 2021 (8% en 2020). Ainsi, si la reprise des embauches et les tensions localisées sur le marché du travail alimentent les craintes de retour d'une inflation durablement plus élevée aux Etats-Unis, celles-ci semblent injustifiées en France. Nous retenons une accélération limitée et temporaire de l'inflation (proche de +1,9% fin 2021 et de +1,1% fin 2022 pour des moyennes annuelles de +1,5% et +1,25%, respectivement).

Plus généralement, le scénario esquissé pour la zone euro écarte simultanément une reprise durable et soutenue de l'inflation mais aussi une dynamique fortement déflationniste. **Les prévisions d'inflation intègrent une accélération transitoire, conduisant l'inflation totale au-dessus de la cible de 2% au cours du second semestre 2021 et du premier trimestre 2022** – avec un sommet vers novembre puisque l'inflation totale culminerait légèrement au-dessus de +3% pour une inflation sous-jacente proche de +2% – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de +1,3%).

**Au sein de l'univers émergent (éclaté), la reprise est manifeste : elle s'annonce néanmoins très hétérogène, et les menaces, au sein desquelles la pandémie continue d'occuper la première place, s'amoncellent.** La reprise post-Covid se découpe schématiquement en deux étapes, initiée d'abord par une impulsion extérieure, puis relayée par des facteurs domestiques. Alors que les progrès de la vaccination sont très inégaux, la croissance risque de rester freinée par les mesures de distanciation sociale, mais également par les restrictions pesant sur le tourisme, par une force de frappe budgétaire limitée et une contrainte monétaire forte : à mesure que l'inflation

se renforce même si elle n'est que temporaire, elle peut conduire les banques centrales à rapidement opter pour une politique plus restrictive. Alors que le processus de désinflation est moins ancien et les anticipations d'inflation plus réactives, de nombreuses banques centrales émergentes – dont la crédibilité est plus récente – ne peuvent attendre. Enfin, en Chine, sous l'influence d'un recul des mesures de soutien, dont témoignent une consolidation budgétaire rapide et une décélération générale du financement, le ralentissement devrait se poursuivre. La croissance se révèle en outre de plus en plus déséquilibrée : à une offre très dynamique répond une demande intérieure moins soutenue, car la consommation des ménages reste pénalisée par la faiblesse du marché du travail qui suscite une remontée du taux d'épargne. Notre scénario table sur une croissance moyenne d'environ +8,5% en 2021 – un rythme élevé mais insuffisant pour stabiliser le marché du travail) – puis un ralentissement vers +5,7% en 2022.

Aux **États-Unis**, l'accélération de la croissance et celle, supposée transitoire, de l'inflation ne font pas de l'adoption d'une politique monétaire nettement plus restrictive une urgence absolue. **Bien que le resserrement monétaire s'annonce plus précoce, il restera graduel et mesuré : tapering d'abord, hausse des taux ensuite, et pas avant 2023.** Les discussions sur un ralentissement de son programme d'achats d'actifs pourraient débiter au symposium de Jackson Hole fin août ; la réduction progressive des achats d'actifs ne devrait pas commencer avant début 2022 et, si le revirement légèrement hawkish de juin suggère une remontée plus rapide des taux directeurs, celle-ci serait limitée à deux premières hausses de taux de 25 points de base chacune, en 2023. À la différence de 2013, le tapering progressif de la Fed ne devrait pas entraîner de tempêtes sur les marchés, mais s'accompagner d'une modération des taux longs, notamment promue par la normalisation de l'inflation et l'abondance de liquidités dans le système financier. Notre scénario retient un taux souverain à dix ans autour de +1,65% fin 2021 puis vers +1,35% fin 2022 : un niveau modéré qu'expliquent encore, outre la résorption lente de l'écart de production, la faiblesse du taux d'intérêt dit neutre, un taux inscrit sur une lourde et longue trajectoire baissière peu (voire pas) susceptible de s'inverser rapidement.

**En zone euro, malgré l'amélioration des perspectives économiques et la réduction des risques, la BCE conservera une politique monétaire très accommodante** au cours des prochains mois en procédant notamment à une expansion en montant et en durée du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme), supposé se terminer en mars 2022, jusqu'à la fin de 2022. Les taux obligataires souverains européens resteraient très bas et sont même susceptibles de s'effriter durant l'été (. Notre scénario retient un taux de rendement allemand à dix ans à 0,20% fin 2021 et 0,10% fin 2022 couplé à des spreads des pays « non super core » encore serrés.

**La réduction de l'accommodation monétaire aux États-Unis, via tout d'abord un tapering mesuré, est favorable à une appréciation du dollar elle-même modérée et moins durable que celle intervenue en 2013.** Au-delà, les facteurs fondamentaux de soutien fléchissent, facteurs au titre desquels figure notamment la diversification en tendance certes et interrompue par les périodes de forte aversion au risque – des réserves de change au détriment du dollar et au profit de substituts liquides comme l'euro.

## Situation en Haute Garonne

Sur le plan sanitaire, la vaccination contre l'épidémie de COVID 19 progresse en Haute-Garonne, avec 36% de la population ayant reçu un schéma vaccinal complet à mi-juillet, soit près de 510 000 personnes.

Sur le plan économique, les mesures de soutien à l'activité ont permis une reprise meilleure qu'attendue sur ce premier semestre 2021. Les perspectives d'activité s'améliorent mais de façon différenciée suivant les secteurs. Ainsi la construction est le secteur qui a le mieux résisté là où l'industrie redémarre plus lentement atteignant néanmoins 88% de l'activité normale à fin juin selon la Banque de France. Les contraintes d'approvisionnement et les hausses des prix des matières premières pèsent toujours sur l'activité industrielle, cependant les niveaux de trésorerie comme les carnets de commandes sont jugés satisfaisants. La saison estivale devrait par ailleurs favoriser une reprise dynamique de l'activité hôtellerie- restauration.

Sur le front de l'emploi en Haute-Garonne, l'INSEE note une hausse de +0.6% sur le T1, soit le double de la variation pour la France. Le taux de chômage s'établit à 8.4% au T1, supérieur à la moyenne nationale à 8.1%, mais nettement meilleur que celui de la région Occitanie à 9.4%. Le nombre de demandeurs d'emploi n'a pas progressé sur le T1 et l'emploi intérimaire remonte à +2.1% (France +0.3%)

Le second semestre devrait bénéficier du déploiement de la vaccination sur le territoire et devrait permettre d'entrevoir un retour à une activité économique presque normale d'ici la fin de l'année.

### **1.2. Activité commerciale de la Caisse régionale : une activité dynamique en soutien des acteurs économiques du territoire**

Le dynamisme de la Caisse Régionale s'illustre par la conquête de près de 15 000 nouveaux clients depuis le début de l'année ce qui porte à 458 000 le nombre total de clients qui ont choisi le Crédit Agricole Toulouse 31.

Les réalisations de crédits habitat sont en hausse de 9% par rapport à juin 2020 et les crédits à la consommation de 47%.

Le Crédit Agricole Toulouse 31 a également accompagné les acteurs économiques avec plus de 220M€ de financements réalisés auprès des professionnels et des entreprises de Haute-Garonne.

L'encours de collecte progresse de 7% sur la période et la Caisse Régionale enregistre une évolution significative de la collecte d'Assurance vie (+5.1%) favorisée par le développement de l'outil « Trajectoire Patrimoine » dans le conseil.

Le cap des 200 000 contrats d'assurance a été franchi et confirme l'ancrage de la CR en tant que banque-assureur sur le marché Haut-Garonnais.

<b>ACTIVITE (chiffres en Mds € et évolution en %)</b>			
<b>Principaux Encours</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>Variation</b>
Encours Crédits	10,3	11,0	7,1%
<i>dont habitat</i>	7,0	7,6	9,4%
Encours Collecte	14,2*	15,2	7,0%
<i>dont collecte bilan</i>	9,6	10,4	8,7%

*\*le calcul définitif de l'encours collecte du 30 juin 2020 était de 14,2Mds et non 14,3Mds comme indiqué dans le tableau d'activité publié en N-1 et repris dans le communiqué de juillet 2021*

## 2. Analyse des comptes consolidés

### 2.1. Présentation du groupe Caisse régionale Toulouse 31

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 présente des comptes consolidés avec les normes de consolidation prévues dans le référentiel IFRS.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Toulouse 31 a évolué au cours du premier semestre 2021 avec la Transmission Universelle du Patrimoine de la SARL Midi Toulousain Immobilier à la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

Le Groupe Crédit Agricole Toulouse 31 est constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31
- 47 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- La SAS Square Habitat
- Les Fonds dédiés Force Toulouse Diversifié, Toulouse 31 Court Terme, Ozenne Institutionnel
- Les FCT CA Habitat 2017, 2018, 2019, 2020 issus des opérations de titrisation de créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Février 2017, Avril 2018, Mai 2019 et Mars 2020.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

Les Caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable qui regroupent les sociétaires du Crédit Agricole Toulouse 31 avec deux fonctions essentielles :

- les Caisses locales représentent les sociétaires et sont à leur écoute, notamment au travers des Assemblées générales annuelles. Ayant pour ressource le capital confié par leurs propres sociétaires, elles détiennent 43,56% du capital de la Caisse régionale Toulouse 31 et exercent la quasi-totalité des droits de vote lors des Assemblées générales de la Caisse régionale ;

- les Caisses locales ont la responsabilité de l'action mutualiste du Crédit Agricole en Haute Garonne au travers des valeurs de responsabilité, de proximité et de solidarité. Elles apportent notamment aux acteurs de leur territoire un soutien aux porteurs de projets locaux sur des besoins sociétaux comme, l'acculturation au digital, l'accès aux loisirs, la culture, la préservation du patrimoine. Des administrateurs co-animent des ateliers de formation à la gestion budgétaire dans le cadre de l'activité du point passerelle. Ces ateliers ont été suspendus du fait de la crise sanitaire.

Créé en octobre 2015, le Fonds Commun de Titrisation du Crédit Agricole Habitat a pour objet la titrisation d'un portefeuille de créances cédées par les Caisses régionales. Plusieurs opérations de titrisation ont été réalisées dans ce FCT en 2015 (échue), 2017, 2018, 2019 et 2020.

Ces opérations de titrisation de créances permettent d'optimiser la gestion de la liquidité des Caisses régionales.

Elles restent transparentes pour les clients de la Caisse régionale et le réseau commercial, puisque l'intégralité de la relation commerciale demeure gérée par la Caisse régionale.

La Caisse régionale retrouve le portefeuille de créances cédées en consolidant les comptes du FCT.

La SAS Square Habitat Toulouse 31 est issue de la fusion en 2014 des réseaux immobiliers Avantim, Conseil Invest, API, Saint Lys Immobilier.

Elle exerce tous les métiers de gestion immobilière : vente de biens, location, gestion, syndic de copropriété.

## 2.2. Contribution des entités du groupe

<i>En milliers d'€</i>	<b>Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR</b>	<b>Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR</b>	<b>Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR</b>
Caisse régionale	131 020	45 480	31 857
Caisses locales	724	634	548
Midi Toulousain Immobilier	193	173	173
Force Toulouse Diversifié	97	55	41
Ozenne Institutionnel	2 615	2 615	1 939
Toulouse 31 Court Terme	827	827	611
Square Habitat Toulouse 31	3 747	411	340
FCT Crédit Agricole Habitat CR831 TOULOUSE 31	476	476	184

## 2.3. Le compte de résultat consolidé

En Milliers d'euros	Variation 30/06/2020-30/06/2021			
	30/06/2020	30/06/2021	Montant	%
<b>Résultat Consolidé Normes IFRS</b>				
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>108 455</b>	<b>139 699</b>	<b>31 244</b>	<b>29%</b>
Charges générales d'exploitation	-83 891	-82 556	1 335	-2%
Dotations aux amort. et aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-6 282	-6 472	-190	3%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>18 282</b>	<b>50 671</b>	<b>32 389</b>	<b>&gt;100%</b>
Coût du Risque	-4 767	-4 128	639	-13,4%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>13 515</b>	<b>46 543</b>	<b>33 028</b>	<b>&gt;100%</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-223	-522	-299	>100%
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-3 094	0	3 094	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>10 198</b>	<b>46 021</b>	<b>35 823</b>	<b>&gt;100%</b>
Impôts sur les bénéfices	-5 202	-10 328	-5 126	99%
Résultat exceptionnel				
Dotations / reprise FRBG				
<b>Résultat Net</b>	<b>4 996</b>	<b>35 693</b>	<b>30 697</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>4 996</b>	<b>35 693</b>	<b>30 697</b>	<b>614%</b>

Un résultat consolidé qui s'élève à 35,7 M€ au 30 juin 2021, contre 5 M€ au 30 juin 2020.

Dans les principales variations, on note un PNB en hausse de 29% en lien avec :

- une activité commerciale en progression pour la Caisse régionale Toulouse 31 (voir ci-dessus),
- l'enregistrement de dividendes pour un montant de 15,7 M€ (dont un acompte de la SAS Rue la Boétie de 13,4 M€) contre 0,6 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Un coût du risque en baisse de 13,4% avec pour la Caisse régionale Toulouse 31 un coût du risque crédits maîtrisé qui s'élève au 30 juin 2021 à - 3,2 M€ auquel s'ajoute le coût du risque crédits des sociétés techniques de tirisation pour - 0.5 M€. Les autres risques représentent - 0,4 M€.

L'impôt affiche une forte hausse, +99%, expliquée par une augmentation de l'IS de la Caisse régionale (- 2,7 M€), en lien avec l'évolution à la hausse du PNB et des plus values latentes du portefeuille OPCVM. A cette hausse de l'IS s'ajoute une baisse des produits d'impôts différés (- 2,4 M€) en lien avec les provisions non déductibles dans la Caisse régionale (dont la provision épargne logement) et avec la fiscalité latente sur le portefeuille OPCVM de la Caisse régionale également (principalement les FCPR).

Le résultat de la Caisse régionale au 30 juin 2021 enregistre comme retraitements liés aux normes IFRS le retraitement du FRBG (+1 M€), la taxe FRU (- 2,1 M€), la prise en compte de la variation de juste valeur des OPCVM (+ 1 M€) et les impôts différés (+ 2,1M€).

Au résultat retraité de la Caisse régionale s'ajoute le résultat semestriel des filiales dont le résultat des fonds dédiés (+ 2,6 M€) et le résultat des caisses locales (+ 0,5 M€).

## 2.4. Le bilan consolidé

En Millions d'euros	Variation			
	31/12/2020	30/06/2021	%	Montant
<b>ACTIF</b>				
Caisse, Banque Centrale, CCP	55	41	-26%	-15
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	221	249	13%	28
Instruments dérivés de couverture	6	8	32%	2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 081	1 145	6%	64
Actifs financiers au coût amorti	12 068	12 567	4%	499
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	152	100	-34%	-52
Actifs d'impôts courants et différés	32	40	25%	8
Comptes de régularisation et actifs divers	323	246	-24%	-77
Immobilisations	113	108	-5%	-6
Ecart d'acquisition	8	8	0%	0
<b>Total Actif</b>	<b>14 058</b>	<b>14 510</b>	<b>3%</b>	<b>452</b>

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat, dont les variations de valeur sont inscrites au compte de résultat, s'élèvent à 249 M€, en augmentation de 28 M€, en lien principalement, avec l'achat de titres LCR (+20 M€), de FPCI-SCPI (+5 M€). Les variations de juste valeur du portefeuille dans le fonds Ozenne Institutionnel s'élèvent à +2,6 M€.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, catégorie intégrant les titres de placement qui répondent au test SPPI (Solely Payment of Principal and Interests - paiement uniquement du principal et des intérêts), les autres titres détenus à long terme et les titres de participations, s'élèvent à 1 145 M€, en hausse de 64 M€. Cette hausse est liée aux variations de valeur des titres Rue La Boétie (+ 23 M€) et SACAM Mutualisation (+ 29 M€), et à l'achat de titres obligataires dans les Fonds dédiés (+ 10 M€).

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent à 12 567 M€, une hausse de 499 M€, expliquée par l'activité sur les crédits (+ 272 M€), et par la hausse des dépôts en réserves LCR utilisées dans le cadre de la gestion du ratio de liquidité (+ 321 M€).

En Millions d'euros	Variation			
	31/12/2020	30/06/2021	%	Montant
<b>PASSIF</b>				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6	3	-53%	-3
Instruments dérivés de couverture	199	143	-28%	-57
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	11 987	12 405	3%	418
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4	3	-23%	-1
Passifs d'impôts courants et différés	0	11		11
Comptes de régularisation et passifs divers	230	226	-2%	-4
Provisions pour risques et charges	40	44	10%	4
Dettes subordonnées	0	0		0
Capitaux propres part du groupe	1 592	1 676	5%	84
Intérêts minoritaires	0	0		0
<b>Total Passif</b>	<b>14 058</b>	<b>14 510</b>	<b>3%</b>	<b>452</b>

La valorisation des instruments dérivés de couverture, à 143 M€, en baisse de -57 M€, est expliquée essentiellement par des tombées d'échéances de swaps macro non renouvelées.

Les instruments de dettes comptabilisés au coût amorti s'élèvent à 12 405 M€, en hausse de 418 M€, en lien avec la hausse des DAV clients (+239 M€), des emprunts et avances dans le cadre du refinancement de la Caisse régionale (+483 M€). En contrepartie de cette hausse, on constate une baisse des DAT (-36 M€) et des CDN (-67 M€).

Les provisions, à 44 M€, sont en hausse de 4 M€. La variation s'explique principalement par une hausse de la provision pour engagement de garantie (+ 3,2 M€), à laquelle s'ajoute la hausse des provisions pour risque opérationnel (+ 0,3 M€) et épargne logement (+ 0,1 M€).

Les capitaux propres s'élèvent à 1 676 M€. La hausse de 84 M€ est liée aux variations de juste valeur des titres Rue La Boétie (+ 23 M€) et Sacam Mutualisation (+ 29M€), à l'émission des parts sociales des Caisses locales pour 6,7 M€ et à l'intégration du résultat consolidé. En contrepartie de ces hausses, les capitaux propres diminuent du montant des dividendes distribués au titre de 2020 (- 10 M€)

Les capitaux propres, ainsi que leur évolution, sont présentés dans les « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2021 ».

## **2.5. Activité et résultat des filiales**

À côté de l'activité principale de banque de proximité, la Caisse régionale Toulouse 31 a développé sur son territoire une activité immobilière via le réseau Square Habitat.

Malgré le contexte sanitaire encore incertain, le marché de l'immobilier ancien s'est bien tenu au plan local au 1er semestre 2021. Le volume de ventes est en augmentation, soutenu par un marché dynamique, un contexte de taux bas et un renforcement des apports d'affaires par le réseau bancaire qui est à l'origine d'environ 25% des transactions réalisées sur ce premier semestre. Le chiffre d'affaires progresse de 28% vs N-1. L'activité de vente d'immobilier neuf est en progression significative malgré une tension sur les prix et une offre commerciale qui se réduit. Le chiffre d'affaires progresse de 65% vs N-1. Sur les métiers de l'administration de biens, l'activité de location retrouve des couleurs par rapport à l'an passé qui avait lourdement impacté cette activité. L'activité de Syndic est en progression du fait de la conquête de nouveaux contrats réalisés en 2020 et courant 2021. Enfin, la conquête de nouveaux mandats de gestion a progressé sur le semestre avec la mise en place d'une force commerciale dédiée et en proximité avec le réseau bancaire. Le chiffre d'affaires progresse de 16% sur le semestre.

Les charges ont été maîtrisées et progressent de 4%. Le Résultat net semestriel s'établit à 200 K€.

Cette activité est en cours de réorganisation au niveau du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale Toulouse 31 et sa filiale Square Habitat sont impliqués dans la mise



en place de ce projet qui va se traduire par un détournement des activités administration de biens et transactions immobilières.

Au 1<sup>er</sup> semestre une étape de simplification a été franchie avec la transmission universelle du patrimoine de la holding Midi Toulousain Immobilier à l'entité Caisse régionale.

### 3. Analyse du résultat sur base sociale

---

Principaux Soldes Intermédiaires de Gestion	30/06/2020	30/06/2021	Variation
Produit net bancaire	109,8	131,3	19,6%
Charges de fonctionnement nettes	-84,3	-83,6	-0,9%
Résultat brut d'exploitation	25,5	47,7	87,2%
Coût du risque	-3,9	-3,6	-7,7%
Résultat net social	15,5	30,4	96,1%

Le PNB s'établit à 131,3M€ en progression de 19,6% sur un an (+21,5M€) porté par l'activité clientèle d'une part et par la distribution du dividende de SAS Rue La Boétie d'autre part.

La marge d'intérêt bénéficie de la hausse de l'activité crédit et de la gestion optimisée du refinancement.

Les commissions sont en recul sur un an (-2,3%) principalement en raison d'une sinistralité assurances en hausse et d'une moindre utilisation des services bancaires par nos clients.

Les charges restent bien maîtrisées à 83,6M€.

Le coût du risque représente une dotation nette de 3,6M€, traduisant un double mouvement :

- d'un côté les dotations aux provisions individuelles restent très limitées à 0,3M€. Les mesures de soutien apportées ont permis au tissu économique de bien résister ;
- d'un autre côté les provisions collectives représentent une dotation nette de 2,9M€ traduisant la démarche volontaire de la Caisse régionale pour couvrir par avance tout risque de dégradation générale future de l'environnement économique.
- enfin, les autres risques représentent une dotation nette de 0,4M€.

A l'issue de ce 1<sup>er</sup> semestre, le Résultat Net double sur une année à 30,4 millions d'euros.

### 4. Evolution du capital, répartition de l'actionariat

---

Pas de changement sur le capital au 30 juin 2021 par rapport au 31 décembre 2020. Le montant total du capital est de 73 446 milliers d'euros, identique au montant au

31/12/2020, la composition est détaillée en note 6.17 de l'annexe 2020 aux comptes consolidés.

## 5. Evènements postérieurs à la fin de la période et perspectives

---

### 5.1. Evènements postérieurs à la clôture

A la date du 23 juillet, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration de la Caisse régionale, il n'a pas été identifié d'évènements postérieurs à la date d'arrêté rattachables au 30 juin 2021.

### 5.2. Perspectives

Le Crédit Agricole Toulouse 31 poursuit son engagement au service des Haut-Garonnais, en accompagnant plus particulièrement les jeunes à travers un plan d'urgence favorisant l'emploi et la solidarité. Ce sont près de 2000 jeunes qui bénéficieront de ce dispositif.

La Caisse Régionale renforce par ailleurs son engagement aux côtés des acteurs économiques du territoire en contribuant aux plans de revitalisation permettant d'accompagner la création d'emplois. Elle s'engage dans le soutien des filières à enjeux (Aéronautique, agroalimentaire...). Elle est aussi la première banque en France à avoir mis en place un prêt garanti France Numérique.

La Caisse Régionale est mobilisée pour l'environnement et impulse la transition énergétique en accompagnant les clients dans leurs projets de rénovation énergétique et en finançant des prêts verts. Elle est la première banque à avoir signé la charte « Engagé pour faire » et permet ainsi à ses clients de bénéficier de conseils et d'un accompagnement dans la réalisation des projets de rénovation de leurs logements.

La Caisse Régionale s'appuie sur une structure financière très solide pour accompagner dans la durée ses clients et les acteurs du territoire.

Les fonds propres prudentiels consolidés s'élèvent à 1 676 Millions d'euros. Les ratios Bale III sont largement supérieurs aux exigences réglementaires en vigueur.

Le ratio crédit/collecte est de 116% et le ratio de liquidité LCR est de 172,7% à fin juin. La situation de liquidité de la Caisse est excédentaire toujours soutenue par une épargne importante des clients et un accès à la ressource TLTRO auprès de la BCE.

Le cours du CCI s'établit à 99,89€ marquant une baisse de 8% sur 1 an.

# Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse

N° : 776 916 207 RCS TOULOUSE

## INFORMATIONS PRUDENTIELLES ET FACTEURS DE RISQUES

## 1. Informations Prudentielles

---

### 1.1. Composition et Pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Gestion des risques".

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

**le Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;

**le Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;

**le Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est, ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités.

Pour la réalisation de cet objectif, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 mesure les exigences de capital réglementaire (Pilier 1) et assure le pilotage du capital réglementaire en s'appuyant sur des mesures prospectives à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'appuie sur un processus interne appelé ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process), développé conformément à l'interprétation des textes réglementaires précisés ci-après.

L'ICAAP comprend en particulier :

- une mesure des besoins de capital économique, qui se base sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- la conduite d'exercices de stress tests ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse ;
- le pilotage du capital économique (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est en forte intégration avec les autres processus stratégiques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 tels que l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process*), l'appétence au risque, le processus budgétaire, le plan de rétablissement, l'identification des risques.

Enfin, les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

### Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4) et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, "Redressement et résolution des banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 au Journal officiel de l'Union européenne et est applicable en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le règlement européen "Mécanisme de Résolution Unique" ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le “paquet bancaire” ont été publiés au Journal officiel de l’Union européenne :

CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013 ;

SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 ;

CRD 5 : directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/EU ;

BRRD 2 : directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/EU.

Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n’étant toutefois pas d’application immédiate). Les directives CRD 5 et BRRD 2 ont été respectivement transposées le 21 décembre 2020 en droit français par les ordonnances 2020-1635 et 2020-1636 et sont entrées en vigueur 7 jours après leur publication, soit le 28 décembre 2020.

Le règlement 2020/873 dit ‘Quick-Fix’ a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020, venant amender les règlements 575/2013 (‘CRR’) et 2019/876 (‘CRR2’).

Dans le régime CRR 2/CRD 5, quatre niveaux d’exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- le ratio de fonds propres totaux ;
- le ratio de levier, qui fait l’objet d’une exigence réglementaire de Pilier 1 depuis le 28 juin 2021.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu’au 1er janvier 2018 et continuent de s’appliquer aux instruments de dette hybride jusqu’au 1er janvier 2022) ;
- les critères d’éligibilité définis par CRR 2 (jusqu’au 28 juin 2025, s’agissant des instruments de fonds propres).

Une vision non phasée des ratios, comme si les évolutions réglementaires étaient d'application immédiate, est également publiée.

Les exigences applicables à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont respectées.

### Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines entités du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

La liste détaillée des entités présentant une différence de traitement entre périmètre comptable et périmètre prudentiel est présentée dans la partie "Annexe aux fonds propres réglementaires".

### Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe a dévoilé sa trajectoire financière pour le Projet de Groupe et le Plan moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

### Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16 % à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80 % de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le Groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24 % à 25 % des emplois pondérés d'ici fin

2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) d'au moins 8 % du TLOF (*Total Liabilities and Own Funds*).

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du Groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurité des dépôts de ses clients, ses conditions d'accès au marché et sa notation vis-à-vis des agences de notation.

## **Crédit Agricole SA**

Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif un ratio CET1 de 11 % sur la durée du plan. Il s'engage sur un taux de distribution de 50 % en numéraire. Dans un contexte économique et réglementaire incertain, cette politique de capital permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile.

## **Caisses régionales**

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

## **Filiales**

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

## **Gouvernance**

Le pilotage du capital réglementaire est réalisé dans le cadre d'un processus de planification nommé capital planning. Les travaux sont présentés annuellement au Conseil d'administration de la Caisse régionale.



## Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*), constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

### Fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tiers 1 (CET1)

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
  - o les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat ;
  - o les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;
  - o la prudent valuation ou "évaluation prudente" qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation ;
  - o les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables ;
  - o les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions ;

- les instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

### Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Ils comprennent :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*) ;
- les déductions directes d'instruments AT1 (dont *market making*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non

déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

- les déductions d'instruments AT1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) ;
- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et *Tier 2*.

## Fonds propres de catégorie 2 (Tiers 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquels :
- les incitations au remboursement anticipé sont interdites,
- une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les déductions de détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (*Internal Rating Based*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments *Tier 2* dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments *Tier 2* détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n°575/2013 tel que modifié par CRR n°2019/876 (CRR 2).

### Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 5, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1er janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1er janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de huit ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- la partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR 2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une nouvelle clause de maintien des acquis (ou clause de grand-père) : les instruments non éligibles émis avant le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de Tier 2 retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, égale au minimum :
  - o du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 10 % (seuil pour l'exercice 2021) des titres *Tier 1* non éligibles,

- de 10 % (seuil pour 2021) du stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012.

## Situation au 30 juin 2021

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

Fonds propres prudentielsphasés simplifiés (en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres CET1	326	326	319	319
Autres réserves / Résultats non distribués	1 160	1 160	1 160	1 160
Autres éléments du résultat global accumulés	156	156	104	104
Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1	0	0	0	0
<b>Instruments de capital et réserves</b>	<b>1 642</b>	<b>1 642</b>	<b>1 584</b>	<b>1 584</b>
Filtres prudentiels	(23)	(23)	(19)	(19)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(10)	(10)	(10)	(10)
Dépassement de franchises	(623)	(623)	(559)	(559)
Autres éléments du CET1	(12)	(12)	(11)	(11)
<b>Ajustements réglementaires</b>	<b>(668)</b>	<b>(668)</b>	<b>(599)</b>	<b>(599)</b>
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>974</b>	<b>974</b>	<b>985</b>	<b>985</b>
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	0	0	0	0
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	0	0	0	0
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>974</b>	<b>974</b>	<b>985</b>	<b>985</b>
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres Tier 2	0	0	0	0
Instruments de capital non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	12	12	12	12
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
(-) Instruments T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1)	(1)	(1)	(1)
Autres éléments du Tier 2	0	0	(0)	(0)
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>985</b>	<b>985</b>	<b>996</b>	<b>996</b>

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 974 millions d'euros au 30 juin 2021 et font ressortir une baisse de 11 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2020.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

Evolution des fonds propres prudentielsphasés (en millions d'euros)	30/06/2021 VS 31/12/2020
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2020</b>	<b>985</b>
Augmentation de capital	0
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	36
Prévision de distribution	0
Autres éléments du résultat global accumulés	52
Intérêts minoritaires éligibles	0
Ecartsd'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(1)
Dépassement de franchises	(64)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0
Autres éléments du CET1	(33)
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021</b>	<b>974</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2020</b>	<b>0</b>
Variation des autres éléments du Tier 1	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021</b>	<b>974</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2020</b>	<b>11</b>
Emissions	0
Remboursements	0
Autres éléments du Tier 2	0
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2021</b>	<b>11</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX AU 30/06/2021</b>	<b>985</b>

## Adéquation du capital

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie "Composition et évolution des emplois pondérés". La vision réglementaire est complétée de l'adéquation du capital en vision interne, qui porte sur la couverture du besoin de capital économique par le capital interne.

## Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres totaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie "Composition et évolution des emplois pondérés").

## Au numérateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

## Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
  - o l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - o l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

## Exigences prudentielles

### EXIGENCES MINIMALES AU TITRE DU PILIER 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 depuis 2015 sont les suivantes :

Exigences minimales	30/06/2021	31/12/2020
<i>Common Equity Tier 1</i> (CET1)	4,5%	4,5%
<i>Tier 1</i> (CET1 + AT1)	6,0%	6,0%
Fonds propres totaux ( <i>Tier 1</i> + <i>Tier 2</i> )	8,0%	8,0%

## Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019), qui vise à absorber les pertes dans une situation de stress économique intense ;

le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), qui vise à lutter contre une croissance excessive du crédit. Le taux est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le Haut Conseil de Stabilité Financière – HCSF – dans le cas français) et le coussin s’appliquant au niveau de l’établissement résulte alors d’une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d’implantation de l’établissement ; lorsque le taux d’un coussin contracyclique est calculé au niveau d’un des pays d’implantation, la date d’application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;

le coussin pour le risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu’à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) qui vise à prévenir ou atténuer la dimension non cyclique du risque. Il est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le HCSF dans le cas français) et dépend des caractéristiques structurelles du secteur bancaire, notamment de sa taille, de son degré de concentration et de sa part dans le financement de l’économie ;

les coussins pour les établissements d’importance systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu’à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d’importance systémique mondiale (G-SII) (entre 0 % et 3,5 %) ou pour les autres établissements d’importance systémique (O-SII), (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c’est le taux du coussin le plus élevé qui s’applique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d’importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1er janvier 2019. [Nom de la Caisse régionale] n’est pas soumis à ces exigences. Lorsqu’un établissement est soumis à un coussin pour les établissements d’importance systémique (G-SII ou O-SII) et à un coussin pour le risque systémique, les deux coussins se cumulent.

Ces coussins doivent être couverts intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contracyclique suite à la crise du Covid-19. En ce qui concerne les expositions



françaises, le HCSF a porté le taux de coussin contracyclique de 0,25% à 0% le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions portées dans ces pays, le taux de coussin contracyclique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 0,031% au 30 juin 2021.

Par ailleurs, le HCSF a reconnu depuis 2019 la réciprocité d'application du coussin pour risque systémique activé par les autorités estoniennes. Compte tenu des modalités d'application de ce coussin et de la matérialité des emplois pondérés portés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31. En Estonie, le taux de coussin pour risque systémique est à 0% au 30 juin 2021.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE (EU CCYB1)

30/06/2021 (en millions d'euros)		Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays		Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
2	Allemagne	-	10	-	-	-	10	0	-	-	0	1	0,0%	0,00%
3	Belgique	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	0	0,0%	0,00%
4	Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	0,50%
5	Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	0,00%
6	France	1 155	7 953	-	-	-	9 107	306	-	-	306	3 823	92,5%	0,00%
7	Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	1,00%
8	Irlande	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,0%	0,00%
9	Luxembourg	-	3 320	-	-	-	3 320	21	-	-	21	257	6,2%	0,50%
10	Norvege	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	0	0,0%	1,00%
11	Republique Tchèque	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0,0%	0,50%
12	Royaume Uni	-	4	-	-	-	4	0	-	-	0	1	0,0%	0,00%
13	Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	1,00%
14	Suede	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	0,00%
15	Autres pays *	-	85	-	-	-	85	4	-	-	4	50	1,2%	0,00%
16	<b>Total</b>	<b>1 155</b>	<b>11 374</b>	-	-	-	<b>12 528</b>	<b>331</b>	-	-	<b>331</b>	<b>4 131,20</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,031%</b>

## MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (EU CCYB2)

Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique (EU CCYB1)		30/06/2021	31/12/2020
1	Montant total d'exposition au risque	4 961	4 903
2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2)	0,031%	0,014%
3	<b>Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement</b>	<b>1,5</b>	<b>0,7</b>

En résumé :

Exigences globale de coussins de fonds propres	30/06/2021	31/12/2020
Coussin de conservation phasé	2,5%	2,5%
Coussin systémique phasé	0,0%	0,0%
Coussin contracyclique	0,03%	0,01%
<b>Exigence globale de coussins de fonds propres</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,5%</b>

Au final, après prise en compte des exigences au titre du Pilier 1 et de l'exigence globale de coussins de fonds propres, l'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigences minimales de fonds propres y compris coussins de fonds p	30/06/2021	31/12/2020
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,53%	2,51%
<b>Exigence de CET1</b>	<b>7,03%</b>	<b>7,01%</b>
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
<b>Exigence globale de capital</b>	<b>10,53%</b>	<b>10,51%</b>

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences de capital en capital CET1, *Tier 1* et fonds propres totaux :

	Exigence en CET1	Exigence en Tier 1	Exigence globale de capital
Exigence minimale de Pilier 1	4,50%	6,00%	8,00%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
Coussin contracyclique	0,03%	0,03%	0,03%
<b>Exigence en capital (a)</b>	<b>7,03%</b>	<b>8,53%</b>	<b>10,53%</b>
<b>30/06/2021 Ratios de solvabilité phasés (b)</b>	<b>19,6%</b>	<b>19,6%</b>	<b>19,8%</b>
Distance à l'exigence de capital (b-a)	1260 pb	1110 pb	932 pb
<b>Distance au seuil de déclenchement du MMD</b>			<b>932 pb (462 M€)</b>

Au 30 juin 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose d'une marge de sécurité de 932 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 462 millions d'euros de capital CET1.

## SYNTHÈSE DES CHIFFRES CLÉS

Synthèse chiffres-clés (en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	974	974	985	985
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	974	974	985	985
FONDS PROPRES TOTAUX	985	985	996	996
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	4 961	4 961	4 903	4 903
<b>RATIO CET1</b>	<b>19,6%</b>	<b>19,6%</b>	<b>20,1%</b>	<b>20,1%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>19,6%</b>	<b>19,6%</b>	<b>20,1%</b>	<b>20,1%</b>
<b>RATIO GLOBAL</b>	<b>19,8%</b>	<b>19,8%</b>	<b>20,3%</b>	<b>20,3%</b>

Les exigences minimales applicables sont pleinement respectées ; le ratio CET1 phasé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est de 19,6% au 30 juin 2021.

### Ratio de leviers

#### Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- l'exigence minimale de ratio de levier est de 3 % ;
- à ce niveau s'ajoutera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le Groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;

- enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1er janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

**Situation au 30 juin 2021**

### **INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RATIO DE LEVIER (EU LRA)**

Le ratio de levier de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 7,6% sur une base de Tier 1 phasé

Le ratio de levier est en baisse de 10 pb sur le semestre.

## RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2)

LRCom : Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en millions d'euros		30/06/2021
<b>Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)</b>		
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	14 444
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(131)
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(668)
7	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)</b>	<b>13 645</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>		
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	2
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	28
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-
13	<b>Expositions totales sur dérivés</b>	<b>31</b>
<b>Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)</b>		
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	55,36
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	- 0,49
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	49,48
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-
18	<b>Expositions totales sur opérations de financement sur titres</b>	<b>104,35</b>
<b>Autres expositions de hors bilan</b>		
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	1522
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	629
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-
22	<b>Expositions de hors bilan</b>	<b>894</b>

LR Com : Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - suite - en millions d'euros		30/06/2021
<b>Expositions exclues</b>		
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1 point c), du CRR)	(1875)
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1 point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1 point o), du CRR)	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1 point p), du CRR)	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-
EU-22k	<b>(Total des expositions exemptées)</b>	<b>(1 875)</b>
<b>Fonds propres et mesure de l'exposition totale</b>		
23	Fonds propres de catégorie 1	974
24	Mesure de l'exposition totale	12 800
<b>Ratio de levier</b>		
25	Ratio de levier (%)	7,6%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	7,6%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	7,6%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	0,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	0,00%
<b>Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes</b>		
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire

## RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1)

LRSUM Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (en millions d'euros) - EU		30/06/2021
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	14 510
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	22
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	50
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	894
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	(23)
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(1 875)
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-
12	Autres ajustements	(778)
13	<b>Mesure de l'exposition totale</b>	<b>12 800</b>

## VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (EU LR3)

LRSPL Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées (en millions d'euros) - EU LR3)		30/06/2021
EU-1	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:</b>	<b>13 005</b>
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	13 005
EU-4	Obligations garanties	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	295
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	473
EU-7	Établissements	77
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	7 115
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	1 826
EU-10	Entreprises	1 477
EU-11	Expositions en défaut	154
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	1 587

### Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

#### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (Switch), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élevait au 30 juin 2021 à 16,9 milliards d'euros, dont 72,7 millions consentis par la Caisse régionale suite au débouclage partiel (-15%) réalisé en mars 2021.

(Cf. détail dans Comptes consolidés au 30 juin 2021)

Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses régionales en février 2021 de son intention de démanteler complètement le mécanisme d'ici à la fin de l'année 2022.

#### Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

## 1.2. Composition et évolution des emplois pondérés

### Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
  - o l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - o l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
<b>Risque de crédit</b>	<b>4 396</b>	<b>4 342</b>
dont approche standard	899	902
dont approche fondation IRB	1 060	1 087
dont approche avancée IRB	968	956
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 455	1 392
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	14	5
dont positions de titrisations	0	0
<b>Risque de marché</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont risque de change	0	0
<b>Risque opérationnel</b>	<b>564</b>	<b>561</b>
dont approche standard	8	9
dont approche par mesure avancée	556	552
<b>TOTAL</b>	<b>4 961</b>	<b>4 903</b>

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.



## 2. Facteurs de risques

---

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (2.1) risques de crédit et de contrepartie, (2.2) risques financiers, (2.3) risques opérationnels et risques connexes, (2.4) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 évolue, (2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse et (2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

### 2.1. Risques de crédit et de contrepartie

#### **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse est exposé au risque de crédit de ses contreparties**

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse est couverte par ces techniques. En

conséquence, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'élevait à 11 805 M€ (en EAD) avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 80,7% sur la clientèle de détail et 19,3% sur les entreprises. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 étaient respectivement de 2 060 M€ au 30 juin 2021. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 159 M€.

### **Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêts des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

Au 30 juin 2021, le montant brut des prêts à la clientèle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'élevait à 11 805 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 157 millions d'euros.

## Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

Au 30 juin 2021, l'exposition brute de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 1 606 millions d'euros (dont 66 millions d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 42 M€.

## La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

Les expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sont diversifiées du fait de son positionnement de banque de proximité sur l'ensemble de ses activités.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 reste majoritairement exposée sur le marché des Particuliers (72% du portefeuille Crédits), marché qui reste très peu risqué à ce jour. Pour autant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, est également exposée sur quelques secteurs d'activité sensibles tels que l'immobilier hors Particuliers (518 M€), le tourisme/hôtel/restauration (92 M€) ou encore des entreprises qui ont un lien avec l'aéronautique (155 M€). Pour ces filières, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a décidé d'augmenter sensiblement les dotations aux provisions collectives.

## La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31

La capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par

conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée à de nombreuses contreparties financières, avec lesquels il conclut des transactions. Ces opérations peuvent exposer la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 au titre des prêts.

### **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays et territoires où elle exerce ses activités**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est particulièrement exposée, en valeur absolue, au risque pays sur la France, plus particulièrement au territoire de la Haute-Garonne. Le montant des engagements commerciaux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est au 30 juin 2021 de 11 808 millions d'euros en France ce qui représente 100% au 30 juin 2021. Une dégradation des conditions économiques de la Haute-Garonne aurait des répercussions sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

### **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

## 2.2. Risques financiers

### La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées sur les produits de gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur le premier semestre 2021, les commissions tirées des produits de gestion d'actifs dans le produit net bancaire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'élevait à 14,7%. En outre, en raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 30 juin 2021, les encours de crédit à l'habitat en France de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'établissent à 7 615 millions d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

## **Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Au premier semestre 2021, les revenus de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse 31 sont constitués à 44,8 % par les revenus nets d'intérêts. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ainsi que sa valeur économique.

A fin juin 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée<sup>1</sup>, la valeur économique de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 serait positivement affectée à hauteur de +83 millions d'euros ; à l'inverse, à fin juin 2021, elle serait négativement affectée à hauteur de -62 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; la totalité du bilan est retenu pour ce calcul.

Les résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

## **Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés ainsi que de la dette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque

---

<sup>1</sup> Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 bps en zone euro.

de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Les ajustements à la juste valeur comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifient pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2021, l'encours brut des titres de créances détenus en direct et au travers des fonds dédiés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'élevait à 316,3 millions d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0,07 millions euros.

### **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités, dans l'exercice d'investissement en *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

### **Les commissions tirées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché**

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et

de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 de ces activités. Sur le premier semestre 2021, 14,7% et 18,6% des revenus de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ont été générés respectivement par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 impacterait à la baisse les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

**La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est incertain, et si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage*



*Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 173% <sup>2</sup> supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

### **L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à des risques de marché**

Les activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 peuvent être impactées par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est ainsi exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations, engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et ses contreparties. Si les conditions financières de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ou de ses contreparties devaient se détériorer, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait subir des pertes sur ses financements et les transactions avec ses contreparties, en plus d'autres effets négatifs indépendants.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2 de la gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

### **Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de la Caisse Régionale Crédit Agricole Toulouse 31**

---

<sup>2</sup> LCR de fin de période.

## **dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues**

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 30 juin 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait enregistrer des pertes imprévues.

## **Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

Au 30 juin 2021, dans le cadre de la stratégie de la couverture des risques de taux, l'encours des swaps de macro couverture net s'élève à 1,4 milliards d'euros.

### **2.3. Risques opérationnels et risques connexes**

Le risque opérationnel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2018 à 2020, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 51,74% des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 3,42 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe"

représente 32,78 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (5,34%), la fraude interne (0,16 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (2,03%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'élevait à 564,2 M€ d'euros au 30 juin 2021.

### **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée aux risques de fraude externe et interne**

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin juin 2021, le montant de la fraude avérée (en date de détection) pour le périmètre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'élève à 543 K€, en hausse de 64,5% comparé au premier semestre 2020 (330 K€).

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

### **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2018 à 2020, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 2,03% des pertes opérationnelles.

### **Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper.

Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a une exigence de fonds propres prudentiels brute avec assurance de 51 M€ euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

### **Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion

inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et géré par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

### **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 dispose de moyens de défense importants, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 3,6 M€ au 30 juin 2021, montant équivalent à celui du 30 juin 2020.

#### **2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 évolue**

### **La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31**

Les incertitudes ne sont pas intégralement levées sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à atteindre un niveau de vaccination de la population suffisant et du développement de variants plus contagieux (notamment le variant delta). On ne peut exclure la mise en place éventuelle de nouvelles mesures restrictives dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourrait freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, ne peut pas être exclue. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent sur les dommages effectifs

causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu ses prévisions pour 2021 à la hausse en juillet à 4,8% pour la zone euro et 6% pour la France (contre 4,3% et 5,7% prévus en mai 2021), mais pas la croissance mondiale hors UE. Elle souligne que les incertitudes et les risques restent élevés, notamment en raison des inquiétudes autour des variants du virus.

En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit, (2) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (3) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques, de l'octroi de moratoires et plus généralement de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A. et (5) des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 (et notamment son ratio de solvabilité).

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2021 par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", la sensibilité de certains secteurs, notamment :

- liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
- dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
- qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment. Au 30 juin 2021, les expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : (a) l'aéronautique au sens strict avec 31 millions d'euros en EAD (*Exposure at Default*<sup>3</sup>) dont 0% en défaut (le secteur aéronautique élargi représente 155 M€), (b) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 137 millions d'euros en EAD dont 6,2% en défaut, (c) la distribution de biens non alimentaires avec 252 millions d'euros en EAD dont 4,2% en défaut, (d) l'automobile avec 65 millions d'euros en EAD dont 2,3% en défaut. Ces secteurs ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel en 2020 et au 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour tenir compte de leur sensibilité accrue.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour principaux impacts sur le ratio de CET1 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, outre un niveau de résultat conservé plus modeste, une hausse des emplois pondérés liée aux dégradations de notations. Le ratio CET1 non phasé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 s'établit ainsi à 19,63% au 30 juin 2021 versus 19,12% au début de la crise au 31 mars 2020. Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres. En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, et les décisions réglementaires.

### **Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et les marchés sur lesquels elle opère**

Dans l'exercice de ses activités la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, 100% du produit net bancaire de

---

<sup>3</sup> Valeur exposée au risque : exposition de Crédit Agricole S.A. en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).



la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 intervient pourrait notamment avoir des conséquences :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2020 et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- En France une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les

marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

### **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement telle que transposée en droit interne (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2021, le ratio CET1 non phasé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 atteint 19,63% et le ratio global non phasé 19,85% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire transposant en droit interne les dispositions de la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement tel que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la "DRRB") ; notamment, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est placée sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du Document d'enregistrement

unique 2019]). En outre, la contribution de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a réglé au cours du 1er semestre 2021 la somme de 2,5 M€ au titre de la contribution FRU 2021, dont 2,1 M€ comptabilisés en charges. En 2020, la somme réglée au titre de l'exercice s'élevait à 3,1 M€ dont 2,5 M€ de charges. La baisse de contribution entre 2020 et 2021 est liée à la réception d'un avoir, suite à une demande du Groupe pour une correction des fonds propres prudentiels déclarés par CASA et les Caisses Régionales, en s'appuyant sur une disposition réglementaire permettant un calcul des fonds propres prudentiels individuels et donc de l'assiette de calcul du FRU plus favorable. A cette mesure favorable s'est ajoutée une correction d'erreur au niveau du Groupe détectée en juin 2020.

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, notamment en obligeant la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de

l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et d'autres institutions financières opèrent.

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, mais son impact pourrait être très important.

Par ailleurs, un certain nombre d'ajustement et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore incertains, de sorte qu'il est impossible à ce stade de déterminer ou de mesurer leurs impacts réels sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

## **2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31**

### **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée**

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 sont susceptibles de s'écarter de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

### **Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 perçoit sur cette activité.

### **Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31**

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est d'autant plus important.

### **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est exposée aux risques climatiques et environnementaux**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est directement exposée aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui

demeurent cependant marginaux. Les contreparties de ses filiales peuvent en revanche être directement affectées par des aléas climatiques, dont les impacts peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Cela conduit à considérer les risques climatiques comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier. De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux. De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

### **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées**

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, augmenter son coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 auprès des investisseurs est directement lié à son *spread* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31.

Sur les trois agences de notations sollicitées par le Groupe Crédit Agricole, la perspective est stable selon Moody's et est passée à négative selon S&P Global Ratings et Fitch Ratings, en raison de l'incertitude sur les retombées économiques et financières liées à la crise sanitaire. Pour rappel, les notations du Groupe Crédit Agricole selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est notée par S&P Global Ratings et Moody's et bénéficie des mêmes notations que celles du Groupe Crédit Agricole.

### **La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est confrontée à une forte concurrence**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 détient une part de marché de 20,2% sur la collecte et de 20,3% sur les crédits (données à fin avril 2021).

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation

distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

## 2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

**Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole ClB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau,



rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2<sup>4</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>5</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

---

<sup>4</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

<sup>5</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

### **L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation**

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

## 3. Gestion des risques

---

### 3.1. Risques Crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit, sont décrits de manière détaillée au sein du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques. Ces principes et méthodologies n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2021.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Au cours du semestre, dans le cadre du contexte économique en cours et à venir, la Caisse régionale a maintenu un suivi et un pilotage renforcé de ses risques de crédit (sensibilisations, sécurisation des processus, études, pilotage, revues de portefeuilles, contrôles...) tant dans les réseaux commerciaux que dans les services du siège concernés.

### Exposition et concentration

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans les notes 3.1 et la concentration dans les notes 3.2 des annexes aux états financiers consolidés au 30 juin 2021.

## Coût du Risque

Le coût du risque est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2) (A)</b>	<b>- 2 708</b>	<b>- 9 990</b>	<b>- 4 889</b>
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>- 3 005</b>	<b>- 12 378</b>	<b>- 7 948</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	- 10	-	- 22
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 1 849	- 12 194	- 7 805
Engagements par signature	- 1 146	- 184	- 121
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>297</b>	<b>2 388</b>	<b>3 059</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	671	1 560	2 985
Engagements par signature	- 374	828	74
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3) (B)</b>	<b>- 1 154</b>	<b>104</b>	<b>421</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	536	121	- 22
Engagements par signature	- 1 690	- 17	443
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>43</b>	<b>- 11</b>	<b>-</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>- 494</b>	<b>753</b>	<b>758</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>- 4 313</b>	<b>- 9 144</b>	<b>- 3 710</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 82	- 241	- 115
Récupérations sur prêts et créances	328	336	134
comptabilisés au coût amorti	328	336	134
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 1	- 23	- 4
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	- 60	- 630	- 1 072
Autres produits	-	596	-
<b>Coût du risque</b>	<b>- 4 128</b>	<b>- 9 106</b>	<b>- 4 767</b>

## Application de la Norme IFRS 9

Le groupe Crédit Agricole publie depuis 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 "Instruments financiers".

Les principes, utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (Expected Credit loss : l'ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables, note 1.2 des « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 31 décembre 2020 », paragraphe sur le Provisionnement pour risque de crédit, qui précise en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

### Evaluation du risque crédit

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie donc essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : le forward looking central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et le forward looking local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe revoit régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour mémoire, une première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été déjà intégrée dès l'arrêté du deuxième trimestre 2020.

Pour la construction du « forward looking central », le Groupe s'appuie sur 4 des scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO) de Crédit Agricole SA qui sont pondérés en fonction de leur probabilité d'occurrence anticipée. Le scénario de base qui est fondé sur les hypothèses budgétaires est complété par trois autres scénarios (adverse, adverse modéré et favorable).

### *Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au T2- 2021*

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise de la COVID-19 sur l'économie, fonctions du caractère plus ou moins rapide et

complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore incertaines.

La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements.

L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.

Le rebond du T3 2020, permis par le déconfinement opéré dans la plupart des pays européens, a été plus fort que prévu. En France, le PIB a rebondi de 18,5 % au T3 vs T2, après une baisse de 13,2 % au T2 vs T1. Il y a eu un deuxième confinement en novembre : son impact sur l'économie nettement moins sévère du fait de restrictions moins fortes (écoles ouvertes) et de l'adaptation de nombreux secteurs aux normes sanitaires.

Ainsi, le deuxième confinement a surtout affecté la consommation tandis que l'investissement a progressé au T4.

En décembre, un desserrement prudent a été réalisé avec une réouverture des commerces ; A l'issue du confinement, il y a eu la mise en place d'un couvre-feu.

La baisse du PIB a été limitée : -1,5% au T4 (/ T3). En moyenne annuelle en 2020, le PIB a reculé de 8% sur l'année complète.

Au T1 2021, des mesures restrictives renforcées, avec couvre-feu avancé, fermeture des grands centres commerciaux et reconfinements locaux à partir de mi-mars avec des mesures de soutien prolongées pour les secteurs très affectés.

L'activité est stable, -0,1%, mais demeure en repli de 4,7% par rapport à la « normale » (niveau du T4 2019). Au T2 2021, compte tenu de la forte circulation des variants, nouveau confinement de début avril au 19 mai, puis levée progressive des contraintes sanitaires entre mi-mai et fin juin. Réouverture progressive des établissements de services fermés depuis octobre (restaurants, bars, salles de sport, spectacles...). Légère hausse prévue du PIB dès le T2. Montée en charge des campagnes de vaccination.

**Le premier scénario** décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, le profil de croissance dépend fortement des hypothèses sanitaires, pour lesquelles l'incertitude reste assez élevée. De plus, les évolutions sanitaires et les mesures décidées ne sont pas homogènes entre les pays européens.

Ce scénario 1 prend les hypothèses suivantes dans l'EU et en France: les mesures sanitaires restrictives mises en place fin 2020 et début 2021 dans l'ensemble de l'UE (confinements, couvre-feux, etc.) sont maintenues dans leurs grandes lignes au T2

(renforcées ou allégées en fonction des pays), du fait des risques liés aux variants ; les campagnes de vaccination montent en puissance peu à peu ; environ 50% de la population adulte de l'UE serait vaccinée fin juin ; au second semestre, la montée en charge des vaccinations et l'assouplissement des mesures sanitaires permettent un redressement graduel de l'activité. Celle-ci retrouverait son niveau « normal » d'avant-crise courant 2022.

Dans la Zone Euro, il est prévu une croissance à 4% en 2021 et 4,1% en 2022 après -6,8% en 2020. L'Inflation est projetée à 1,4% en 2021 et 1% en 2022.

En France, Au T1 2021, des mesures restrictives renforcées, avec couvre-feu avancé, des fermetures des grands centres commerciaux, des reconfinements locaux à partir de mi-mars sont pris en compte. Un maintien des fermetures administratives pour bars-restaurants, salles de sport, spectacles, événementiel est également intégré. Corollaire, les mesures de soutien sont prolongées pour les secteurs très affectés. L'activité s'améliore un peu, +0,4%, mais demeure en repli de 4,5% par rapport à la « normale » (niveau du T4 2019).

Au T2 2021, compte tenu de la forte circulation des variants, de nouvelles mesures restrictives arrivent en avril, conduisant à un recul du PIB de 0,4%. Il y a une montée en charge des campagnes de vaccination. A priori 30 millions de Français seraient vaccinés fin juin dans cette projection de scénario.

Au second semestre 2021, sont constatés les effets positifs du déploiement des campagnes de vaccination. Les mesures restrictives seraient assouplies, mais pas supprimées. Il y aurait un redressement de la conjoncture, mais avec une reprise graduelle, malgré les mesures de soutien et le plan de relance, et portée par la consommation, qui retrouve son niveau normal fin 2021 avec une surconsommation possible dans certains secteurs par rapport aux niveaux d'avant-crise. D'autres secteurs resteraient cependant fragilisés (aéronautique, automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture, ...). L'investissement poursuivrait son rétablissement à un rythme plus modéré, faillites, hausse du chômage, maintien d'une épargne de précaution élevée des ménages. En moyenne annuelle en 2021, le PIB progresserait de 5,4%. Il s'accroîtrait de 3,6% en 2022 et retrouverait son niveau d'avant-crise au T2 2022.

Les prévisions financières seraient les suivantes dans ce scénario 1 :

Une forte remontée des taux américains en 2021 et, par contagion, des taux européens (dans une bien moindre mesure) avec un scénario de reflation dont les causes sont logées aux États-Unis : données économiques américaines plus solides que prévu, déploiement des vaccins et stimulus fiscal massif, pressions inflationnistes avérées et redoutées.

Craintes relatives à l'inflation : envolée du prix des matières premières (industrielles mais aussi agricoles ; demande essentiellement tirée par la Chine), hausse du prix du pétrole (demande en hausse et quotas de production qui ont efficacement limité l'offre), envolée des prix du fret maritime (des capacités ont été retirées du marché pendant la crise et l'offre n'a pas suivi le redémarrage de la demande).



Le scénario inflation France: au-delà de l'accélération ponctuelle (sensible et largement « technique ») anticipée en 2021, peu de chances que se mette en place un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des salaires et des effets de second tour alimentant un retour durable de l'inflation et une hausse massive des taux d'intérêt.

La politique monétaire en Zone Euro irait vers un engagement explicite en faveur de taux d'intérêt faibles (et de spreads resserrés) compatibles avec des trajectoires de reprise modérée et d'inflation encore faible → accélération du rythme des achats de la BCE au titre du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Program).

Concernant les taux d'intérêt, courbe des taux ancrée à la hausse:

États-Unis : UST 10 ans vers 1,75% fin 2021 à l'issue d'une remontée « chahutée » compte tenu des profils d'inflation (pic au T2-2021) et de croissance (pic au T3-2021). 2,15% fin 2022.

Zone euro : *Bund* à -0,20% fin 2021 et -0,10% fin 2022 ; OAT à 0,10% fin 2021 et 0,20% fin 2022 (tensions courant 2022 avec les élections présidentielles).

**Le deuxième scénario** suppose une sortie de crise sanitaire en Europe plus lente et plus poussive que dans le scénario central. De nouveaux variants virulents, combinés à des campagnes de vaccination longues et difficiles avec une efficacité réduite des vaccins face à ces variants : => assouplissement des mesures sanitaires effectif seulement au premier semestre 2022.

Le deuxième scénario reprend des prévisions identiques à celles du premier scénario pour l'année 2021. Pour l'année 2021, il est supposé un profil assez comparable au T1-21 (déconfinement prudent), mais en revanche, une forte pression au T2 2021 et un maintien de mesures restrictives assez marquées au second semestre. La réussite des campagnes vaccinales et l'assouplissement des mesures sanitaires ne seraient vraiment effectifs qu'au premier semestre 2022.

Une poursuite de la pandémie accompagnée de mesures de soutien des Etats revues en baisse, d'un manque de visibilité et d'effets de saturation pour les ménages : tout cela conduirait à une confiance des agents très dégradée et demande intérieure très médiocre en 2021 en zone euro.

Une croissance serait toutefois assez marquée aux Etats-Unis, affectée par une situation sanitaire un peu moins favorable que dans le scénario central, mais dopée par le plan de relance.

Au niveau Zone Euro / France :

2021 : croissance positive mais nettement plus faible que dans le scénario central. Crise sanitaire encore présente au second semestre 2021 et une chute de la confiance conduiraient à une demande intérieure dégradée. Exemple France : croissance de 2,7% en France contre 5,4% en central. Ce chiffre resterait relativement élevé car avec des acquis très positifs fin 2020.

2022 : demande encore fragile au premier semestre. Un redémarrage progressif et croissance annuelle du même ordre qu'en 2021, 3,3% en France, car acquis de croissance très faible fin 2021.

Remontée du chômage et des faillites plus marquées que dans le scénario central.

**Le troisième scénario** est légèrement plus favorable que le scénario 1 et prévoit un déploiement rapide des vaccins dans l'UE, avec une montée en puissance de la production des laboratoires, un degré élevé d'acceptation par le public et un niveau élevé d'efficacité du vaccin contre les éventuelles mutations virales. Cela permettrait un retrait plus rapide des contraintes sanitaires (au cours du second semestre 2021). La confiance s'améliorerait rapidement. D'où un retour du PIB à son niveau d'avant-crise dès la fin 2021 et une croissance assez soutenue en 2022. De plus, les plans de relance nationaux et européen se révéleraient efficaces et permettraient de renforcer le processus de reprise.

Par ailleurs, croissance marquée aux Etats-Unis, avec une forte efficacité du « méga » plan de relance, mais sans resserrement violent des conditions financières.

**Le quatrième scénario**, le moins probable, est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort en 2021 avec un choc supplémentaire en France du type réactivation des tensions sociales, blocages, grèves.

En France, dans ce scénario, la demande intérieure fléchirait nettement au premier semestre 2021. Il y aurait une circulation persistante du virus. Les mesures de soutien de l'État ne seraient pas renouvelées en 2021, et enfin une hausse du chômage et des faillites seraient constatées.

Avec une absence de visibilité et à des capacités excédentaires : il y aurait une nette révision en baisse de l'investissement. Les ménages resteraient très prudents avec peu d'achats importants. Il y aurait également une réactivation des tensions sociales, gel du programme de réformes. Enfin, au niveau Etat, il y aurait une dégradation du rating d'un cran.

Dans ce scénario, en France, la reprise graduelle serait différée courant 2021, avec un niveau tendanciel d'activité grevé par une hausse plus forte du chômage (12,5 % en 2021 après 10 % en 2020). Le PIB connaîtrait un recul marqué au premier semestre 2021. En moyenne annuelle, il serait en hausse modérée, 1,9%, soit un décrochement prononcé par rapport à une hausse prévue de 5,4% en 2021 en scénario central. Fin 2022, le PIB resterait inférieur d'environ 4% au niveau « normal » atteint en 2019.

A relever, les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9.

Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

La vision prospective via les scénarios futurs probabilisés est intégrée pour les principaux portefeuilles à travers des modèles reliant les paramètres de PD et de LGD à l'évolution d'un ensemble de variables économiques décrits dans les quatre scénarios du Groupe.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local), pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Au niveau local, la Caisse régionale a défini des filières à risques en s'appuyant sur la qualité du portefeuille crédit de chaque secteur économique par rapport à un référentiel groupe Crédit Agricole, et sur les études de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et sur les études de l'Insee.

Les paramètres retenus ont été revus en 2021, ils sont décrits dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, partie « Risque de crédit ».

## **Evolution des ECL**

L'évolution des ECL au cours du 1<sup>er</sup> semestre est décrite dans la partie 3 « Risque de Crédit » des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021.

## **STRUCTURE DES ENCOURS**

Le poids des bucket 2 reste sur des niveaux bas (3,67% des expositions fin juin 2021 vs 3,54% des expositions fin 2020) sur l'ensemble créances saines et sensibles de la Caisse régionale.

Cette évolution s'explique en grande partie par la dynamique 2021 sur l'activité crédit qui a fait progresser les encours en Bucket 1 ainsi que par la bonne tenue du niveau de risque de l'ensemble des composantes du portefeuille crédit malgré le contexte économique dégradé et incertain.

## EVOLUTION DES ECL

La mise à jour des scénarios macro-économiques dans les paramètres de calcul, et également les renforcements locaux de couverture sur les secteurs les plus affectés par la crise ont fait progresser les taux de couverture du Bucket 1 et 2 depuis début 2020.

A fin juin 2021, le taux de provisionnement global sur les créances saines et sensibles se situe à 0,58% versus 0,54% fin 2020 (0,52% fin 2019). Le stock de provisions global (hors bucket 3) a ainsi progressé de 2,6 M€ depuis le début de l'année 2021 en passant de 64,7 M€ à 67,3 M€ fin juin 2021.

Le taux de provisionnement du bucket 1 se maintient à 0,3% depuis le début de l'année 2021 malgré une amélioration de la qualité de notre portefeuille crédit.

Sur le bucket 2, le taux de provisionnement se situe à 8,2% à fin juin 2021 versus 7,8% fin 2020 ; ce taux s'est légèrement dégradé afin de tenir compte de difficultés plus marquées sur certains secteurs d'activité (commerce de détail, tourisme/hôtel/restauration, culture et événementiel...)

Le taux de couverture des créances dépréciées (bucket 3) s'est inscrit en baisse en 2020 (passage de 68,7% à 58,2% sur 1 an), reflétant le démarrage des usages de la nouvelle définition du défaut au sein du groupe à partir du T3-2020, avec notamment l'introduction de la notion de créance dépréciée en période d'observation.

Ce segment est provisionné à un taux sensiblement inférieur au reste du bucket 3 en raison de la nature de ses expositions qui ont en principe vocation, à terme, à être reclassées en bucket 2. Sur l'année 2021, ce taux reste stable à 58%.

### 3.2. Risque Marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

## Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse régionale repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de ses portefeuilles de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). Elle a réparti ses placements sur les marchés en trois portefeuilles :

- un portefeuille diversifié investi à Moyen & Long Terme,
- un portefeuille "LCR" (constitué de titres éligibles aux réserves du ratio LCR),
- un portefeuille dit « extinction », qui regroupe les titres en gestion extinctive qui ne répondent pas ou plus à la politique financière de la banque.

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La maîtrise des risques sur l'ensemble des portefeuilles est réalisée par la fixation de limites de risque et de seuils d'alertes.

## Gestion du risque

### Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur plusieurs niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents (RCPR) pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché. Le RCPR participe aux comités de gestion financière et émet un avis risque sur les investissements et les portefeuilles, il est destinataire des reportings de l'activité financière (mensuels).

Un Middle-Office, indépendant des unités chargées de gérer les portefeuilles réalise le contrôle des opérations, mesure les risques, assure la valorisation des portefeuilles (réalisée par des prestataires indépendants), et produit les reportings.

## Les comités de décision et de suivi des risques

Les décisions et le suivi des risques sont effectués au travers de deux comités :

- Comité de Gestion Financière : il est chargé de proposer les limites et les seuils d'alertes au Conseil d'Administration. Ces limites sont révisables au moins une fois par an. Un suivi trimestriel est réalisé au travers du reporting de l'activité « marchés financiers » (document publié par le Middle Office). Un suivi détaillé est présenté trimestriellement au Comité de Gestion Financière, et une synthèse au Conseil d'Administration.
- Comité de Contrôle Interne et Risques : il examine les risques de Contrepartie, Financiers, Opérationnels et de Conformité au regard de leur prévention, de leur situation (mesure, constats) et de leurs processus (fonctionnement). Il veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne, fait le point sur les résultats des contrôles permanents et périodiques, examine et valide le rapport annuel sur le contrôle interne, examine les principales conclusions des missions d'audit interne et externe, puis décide et suit l'avancement des plans d'actions correctives issus de ces missions et du contrôle permanent.

## Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

La gestion du risque est déclinée en limites et en seuils d'alerte :

### Les limites :

Au niveau global (et hors NEUMTN) :

- Une limite basée sur le stress Groupe sur le portefeuille titres comptabilisés en Juste valeur par résultat, Juste Valeur par option, Juste Valeur par capitaux propres recyclables et Juste valeur par capitaux propres non recyclables

Pour les NEUMTN structurés :

- Une limite basée sur le stress scénario
- Une limite basée sur la Value at Risk

Par portefeuille :

- Une limite opérationnelle sur la valeur de marché du portefeuille (Stock de plus-values)
- Une limite d'exposition maximale sur le risque de change

### Les seuils d'alerte :

- Un seuil d'alerte sur la limite stress Groupe sur les titres comptabilisés en Juste valeur par résultat, Juste Valeur par option, Juste Valeur par capitaux propres recyclables et Juste valeur par capitaux propres non recyclables (90% de la limite)
- Un seuil d'alerte sur le stress Groupe sur les titres comptabilisés en coût amorti

- Un seuil d'alerte sur le stress Adverse 1 an sur les titres comptabilisés en Juste valeur par résultat, Juste Valeur par option, Juste Valeur par capitaux propres recyclables et Juste valeur par capitaux propres non recyclables
- Un seuil d'alerte sur la limite stress scénario appliqué aux NEUMTN
- Un seuil d'alerte sur la limite basée sur la Value at Risk appliquée aux NEUMTN
- Un seuil d'alerte sur la variation du marché action
- Un seuil d'alerte sur la variation des taux longs.

Le suivi de ce dispositif est réalisé quotidiennement, à l'exception des stress et la VaR qui sont calculés mensuellement.

Principales évolutions en termes d'exposition nette (portefeuille global) :

Allocation	Exposition 31/12/2020	Exposition 30/06/2021
Monétaire	0%	0%
Obligations	83%	85%
Diversifié	17%	15%
TOTAL	989,3M€	1.019,9M€
<b>Stress Groupe JVR JCR (en M€)</b>	49M€	58.7M€
(Limite)	calculé au 31/12/2020 (70M€)	Calculé au 30/06/2021 (70M€)

### Perspectives d'évolution pour le second semestre 2021

La Caisse régionale de Toulouse 31 entend poursuivre les objectifs qu'elle s'est fixés pour l'année 2021.

### 3.3. Gestion Bilan

#### Risque de taux d'intérêt global

La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

L'axe principal de la politique de gestion du risque de taux de la Caisse Régionale Toulouse 31 consiste à maîtriser la sensibilité du Produit Net Bancaire aux variations de taux.

## Principales évolutions

La politique générale de gestion est fixée annuellement par le Conseil d'Administration ainsi que les limites de risque (limites 2021 fixées par le Conseil d'Administration du 27/11/2020).

La politique de gestion pour 2021 vise à maintenir des Gaps de taux faibles sur les durées à long terme, proche de la neutralité pour les durées à moyen terme, et d'ajuster l'exposition de la Caisse régionale sur la première année en fonction des conditions de marché sur le prix des couvertures. L'ajustement des positions est décidé chaque trimestre par le Comité de Gestion Financière.

Le risque est encadré par plusieurs types de limites :

- Limites de gap de taux et d'inflation : elles permettent d'éviter une trop forte concentration du risque sur certaines maturités. La perte en cas de choc sur un gap, ne doit pas dépasser un certain pourcentage du PNB d'activité (différent selon l'horizon retenu).
- Limites « VAN Taux » et « VAN (Taux + Inflation) » : des limites exprimées comme un impact maximum en valeur actuelle nette pour un choc normatif à la hausse et à la baisse sur le ou les gaps considérés. Limite VAN (taux, taux + inflation) : exprimée comme un impact maximum en Valeur Actuelle Nette pour un choc normatif (200 bp) à la hausse et à la baisse des taux sur l'ensemble des gaps et un choc normatif (100bp) à la hausse sur l'inflation. La perte théorique en cas de « choc » sur les taux et l'inflation ne doit pas dépasser un certain pourcentage des Fonds Propres.
- Le test Outlier vient compléter le dispositif de gestion du risque de taux. Le test consiste à calculer une VAN retraitée des fonds propres, avec une collecte non échéancée (livrets, PEL... qui s'écoule en moyenne sur 5 ans) et d'y ajouter les risques optionnel et comportemental. L'impact du choc normatif ne doit pas excéder pas le seuil de 20% des fonds propres réglementaires. En cas de dépassement du seuil, le régulateur peut demander des mesures correctives.

La Caisse régionale utilise des instruments financiers hors bilan pour couvrir son risque de taux. Elle utilise principalement les swaps de taux d'intérêts, mais également les Caps (essentiellement via les avances globales).

Toutes les limites sont assorties de seuil d'alerte.

## Gestion du risque

L'analyse du risque de taux est produite chaque trimestre de façon détaillée et une étude simplifiée est réalisée mensuellement entre chaque analyse détaillée. Cette analyse trimestrielle est présentée au Comité de Gestion Financière qui établit les orientations de gestion pour le trimestre à venir.

La couverture financière des Gaps est effectuée par des swaps.



## Exposition

Dans le contexte économique et financier actuel, la Caisse régionale maintient sa politique de faible exposition à l'évolution des taux.

Au 30 juin 2021, la Caisse Régionale est exposée à la hausse des taux

## Perspectives d'évolution pour le second semestre

Eu égard à l'environnement économique et aux conditions financières actuelles, la Caisse régionale poursuivra sa politique prudente de gestion du risque de taux.

## Risque de change

La Caisse régionale n'est pas exposée au risque de change.

Toutefois, il convient de préciser qu'il peut subsister une exposition devise marginale dans la gestion des excédents de fonds propres, au travers de certains OPCVM, libellés en Euros, mais qui peuvent détenir quelques instruments exposés aux devises dans leur portefeuille. Une limite concernant cette exposition indirecte a été fixée pour l'année 2021 dans la politique financière.

## Risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise par exemple en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires). La gestion du risque de liquidité se traduit par la mesure de ce risque au travers de l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances et une politique d'adossement des ressources à des actifs liquides.

## Principales évolutions

Les objectifs de gestion du risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité doit répondre tout d'abord au maintien d'un ratio réglementaire sur des niveaux supérieurs au minimum requis. Ce niveau réglementaire minimum est fixé à 100% pour le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) depuis le 1er janvier 2018. Le ratio de la Caisse régionale de Toulouse respecte le niveau requis en 2021 puisqu'il s'établit à 172.7% au 30 juin 2021.

L'objectif vise également à assurer la sécurité de la Caisse régionale en ce qui concerne le risque d'illiquidité, en répondant aux normes fixées pour l'ensemble du

groupe Crédit Agricole, tout en veillant à minimiser le coût induit par le risque de liquidité.

Le dispositif repose sur :

- une limite de liquidité à Court Terme (horizon 12 mois),
- une surveillance des risques au travers de stress scénarii,
- une limite pour les Gaps de liquidité à long terme,
- la surveillance d'indicateurs d'équilibre de liquidité : le ratio Crédit/Collecte, la Position en Ressources Stables (PRS), le différentiel emplois/ressources à refinancer/replacer.

## Gestion du risque

La Caisse régionale maintient une politique prudente de gestion du ratio de liquidité Bâle 3 (LCR), en s'assurant de conserver en permanence une marge de sécurité suffisante sur ce ratio.

Elle poursuit également la gestion de l'optimisation du refinancement dans le respect des limites court terme (règles définies par Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'organisation des relations internes concernant le risque de liquidité), et de l'encadrement des refinancements à long terme, notamment la gestion concernant la concentration des échéances.

## Exposition

La limite court terme de la Caisse régionale est de 256 M€ au premier semestre.

La Caisse régionale n'a aucune tombée d'échéance à moyen long terme dépassant les limites imposées au sein du groupe.

Les scénarii de stress de liquidité appliqués aux refinancements et à leurs structures ne montrent aucun signe de faiblesse, ni en terme de volume, ni en terme de coût.

Le déficit Collecte / Crédit est en augmentation sur un an, suite à une activité crédit qui se développe plus rapidement que l'activité collecte.

Toutefois, la Position en Ressources Stables (PRS) de la Caisse régionale a fortement augmenté à 1 582 M€, notamment en raison de la ressource BCE reçue via plusieurs enveloppes TLTR03.

### 3.4. Risque Opérationnel

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques opérationnels est décrit au sein du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques.

## Description - Définition

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

## **Principales évolutions**

Sur le premier semestre 2021, la Caisse Régionale n'a pas subi de hausse sur le risque opérationnel, et ces risques restent globalement contenus. Toutefois, il convient de noter une évolution marquée de la fraude externe, dans le sillage de l'année 2020. La hausse des coûts liée à ces fraudes reste cependant contenue.

### **3.5. Risque Juridique**

Comme indiqué dans son communiqué du 9 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31 a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 72 M€.

Le Tribunal Judiciaire d'Aix en Provence, dans sa décision du 12 avril 2021, a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens, ainsi qu'au paiement de la somme de 5 000€ au titre de l'article 700 du CPC, cette décision n'étant pas assortie de l'exécution provisoire.

La décision du Tribunal correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle a toutefois fait l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

### **3.6. Risque de conformité**

#### **Dispositif de contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale est décrit dans le rapport financier 2020 au paragraphe 5.3.2.

#### **Le contrôle permanent**

Au premier semestre, la Caisse Régionale a démarré un chantier d'optimisation de ses contrôles avec d'une part, la mise en œuvre de la révision complète de son plan de contrôle qui doit être finalisée avant la fin de l'année, et d'autre part l'ajustement des process sur les plans d'actions en cas de contrôle dégradé pour gagner en qualité et en efficacité.

Ces révisions doivent permettre d'améliorer encore l'efficacité du système de contrôle de la Caisse Régionale.

Parallèlement à ce chantier, la Caisse Régionale a poursuivi le déploiement de contrôles sur des zones de risques nouvelles telles que :

- La nouvelle activité immobilière en préparation,
- La réglementation du nouveau défaut,
- La forbearance
- Ou encore, sur l'inclusion bancaire.

De plus, La Caisse régionale, en phase avec les directives du groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre :

- de la réglementation sur la connaissance client par la mise place d'un processus de révision des dossiers clients (KYC).
- du renforcement de la supervision du dispositif de maîtrise des risques informatiques
- de la réglementation sur les Externalisations.

### **Le contrôle périodique**

Le Secteur contrôle périodique est indépendant des unités opérationnelles. Ses missions conduites visent à s'assurer, de la conformité des opérations, du respect de la réglementation et des procédures internes, de la maîtrise et du niveau effectivement encouru des risques (identification, enregistrement, encadrement, couverture). Elles ont également pour objectif de porter un diagnostic sur les dispositifs de contrôles visés à l'article 13 du règlement CRBF 97-02 modifié par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, ainsi que de ceux permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières de gestion et d'exploitation des domaines audités.

Les contrôles effectués par le Secteur contrôle périodique au cours du 1er semestre 2021 se sont inscrits dans le cadre du plan d'audit annuel déterminé en fonction des critères et méthodologies définis par l'Inspection Générale de Crédit Agricole SA et validé par la Direction Générale.

Le guide d'audit des agences de proximité, développé en interne, est régulièrement actualisé, afin d'intégrer notamment des évolutions réglementaires et/ou de nouvelles zones de risques identifiées.

Afin de répondre aux exigences réglementaires, le dispositif de suivi contrôlé des demandes d'actions correctives issues des missions d'audit, est intégré au plan de charge 2021 en deux vagues semestrielles. D'autre part, le Secteur contrôle périodique assure un suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission monographique réalisé par l'inspection générale en 2020.

Au titre du 1er semestre 2021, le Secteur Contrôle Périodique a finalisé 8 missions thématiques, et en a engagé 5 dont 2 sont en processus contradictoire. Enfin, 1 mission a été reportée.

# Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse

N° : 776 916 207 RCS TOULOUSE

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2021

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Toulouse 31 en date du 23 juillet 2021

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

## 1. Cadre Général

---

### Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé au 6, place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse et elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 776 916 207, code NAF 6419 Z.

La cotation des certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'effectue sur Eurolist Paris.

## 2. États financiers consolidés

### COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2020</b>
Intérêts et produits assimilés	4.1	108 509	212 815	105 959
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 43 134	- 94 444	- 50 732
Commissions (produits)	4.2	64 298	129 805	65 646
Commissions (charges)	4.2	- 13 942	- 23 214	- 10 867
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 679	2 118	- 4 652
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		- 2 975	- 1 129	1 829
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		8 654	3 247	- 6 481
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	15 696	6 184	179
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		160	1 236	- 420
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		15 536	4 948	599
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Produits des autres activités	4.5	4 277	8 346	3 806
Charges des autres activités	4.5	- 1 684	- 1 725	- 884
<b>Produit net bancaire</b>		<b>139 699</b>	<b>239 885</b>	<b>108 455</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	- 82 556	- 161 679	- 83 891
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	- 6 472	- 13 426	- 6 282
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>50 671</b>	<b>64 780</b>	<b>18 282</b>
Coût du risque	4.8	- 4 128	- 9 106	- 4 767
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>46 543</b>	<b>55 674</b>	<b>13 515</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	- 522	- 553	- 223
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.8	-	- 3 094	- 3 094
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>46 021</b>	<b>52 027</b>	<b>10 198</b>
Impôts sur les bénéfices		- 10 328	- 16 598	- 5 202
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-	-
<b>Résultat net</b>		<b>35 693</b>	<b>35 429</b>	<b>4 996</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>35 693</b>	<b>35 429</b>	<b>4 996</b>

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Résultat net</b>		<b>35 693</b>	<b>35 429</b>	<b>4 996</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	1 343	- 328	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.11	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.11	53 265	- 45 331	- 61 050
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>54 608</b>	<b>- 45 659</b>	<b>- 61 050</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	- 2 011	1 903	1 875
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>52 597</b>	<b>- 43 756</b>	<b>- 59 175</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	- 1 426	1 466	1 434
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	-	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>- 1 426</b>	<b>1 466</b>	<b>1 434</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	371	- 379	- 366
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>- 1 055</b>	<b>1 087</b>	<b>1 068</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.11</b>	<b>51 542</b>	<b>- 42 669</b>	<b>- 58 107</b>
			-	-
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>87 235</b>	<b>- 7 240</b>	<b>- 53 111</b>
Dont part du Groupe		87 235	- 7 240	- 53 111
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-



## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Caisse, banques centrales		40 717	55 302
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	249 103	220 960
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		2 852	3 598
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		246 251	217 362
Instruments dérivés de couverture		7 489	5 682
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2-6.4	1 144 760	1 080 570
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		314 524	308 506
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		830 236	772 064
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3-6.4	12 566 522	12 067 604
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 171 585	956 640
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		10 902 914	10 614 646
<i>Titres de dettes</i>		492 023	496 318
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		100 172	151 741
Actifs d'impôts courants et différés		39 789	31 894
Comptes de régularisation et actifs divers		246 092	323 251
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.6	1 844	1 682
Immobilisations corporelles	6.7	103 926	109 874
Immobilisations incorporelles	6.7	1 680	1 719
Écarts d'acquisition	6.8	7 884	7 884
<b>Total de l'Actif</b>		<b>14 509 978</b>	<b>14 058 163</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	2 719	5 837
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		2 719	5 837
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		142 454	199 010
Passifs financiers au coût amorti	6.5	12 404 995	11 987 098
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		7 337 955	7 058 459
<i>Dettes envers la clientèle</i>		4 906 339	4 699 941
<i>Dettes représentées par un titre</i>		160 701	228 698
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 027	3 909
Passifs d'impôts courants et différés		11 279	190
Comptes de régularisation et passifs divers		225 580	229 745
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	6.9	43 658	39 924
Dettes subordonnées	6.10	-	3
		-	-
<b>Total dettes</b>		<b>12 833 712</b>	<b>12 465 716</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 676 266</b>	<b>1 592 447</b>
Capitaux propres part du Groupe		<b>1 676 247</b>	<b>1 592 428</b>
Capital et réserves liées		324 723	318 030
Réserves consolidées		1 160 232	1 134 912
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		155 598	104 056
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		35 693	35 429
Participations ne donnant pas le contrôle		<b>19</b>	<b>19</b>
<b>Total du passif</b>		<b>14 509 978</b>	<b>14 058 163</b>

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés					
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres				
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
<i>(en milliers d'euros)</i>																			
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2020 Publié</b>	178 349	1 285 568	- 1 109	-	1 462 808	- 3 062	149 787	146 725	-	1 609 534	10	10	-	10	19	1 609 553			
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2020</b>	178 349	1 285 568	- 1 109	-	1 462 808	- 3 062	149 787	146 725	-	1 609 534	10	10	-	10	69	1 609 553			
Augmentation de capital	1 725	-	-	-	1 725	-	-	-	-	1 725	-	-	-	-	-	-	-	-	1 725
Variation des titres autodétenus	-	-	- 184	-	- 184	-	-	-	-	- 184	-	-	-	-	-	-	-	-	- 184
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2020	-	- 12 998	-	-	- 12 998	-	-	-	-	- 12 998	-	-	-	-	-	-	-	-	- 12 998
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	1 725	- 12 998	- 184	-	- 11 457	-	-	-	-	- 11 457	-	-	-	-	-	-	-	-	- 11 457
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	1 068	- 59 175	- 58 107	-	- 58 107	-	-	-	-	-	-	-	-	- 58 107
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	4 996	4 996	-	-	-	-	-	-	-	-	4 996
Autres variations	-	17	-	-	17	-	-	-	-	- 17	-	-	-	-	-	-	-	-	- 17
<b>Capitaux propres au 30 juin 2020</b>	180 074	1 272 587	- 1 293	-	1 451 368	- 1 994	90 612	88 618	4 996	1 544 983	10	10	-	10	19	1 545 002			
Augmentation de capital	1 601	-	-	-	1 601	-	-	-	-	1 601	-	-	-	-	-	-	-	-	1 601
Variation des titres autodétenus	-	-	- 39	-	- 39	-	-	-	-	- 39	-	-	-	-	-	-	-	-	- 39
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2020	-	- 54	-	-	- 54	-	-	-	-	- 54	-	-	-	-	-	-	-	-	- 54
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	342	-	-	342	-	-	-	-	342	-	-	-	-	-	-	-	-	342
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	1 601	396	- 39	-	1 958	-	-	-	-	1 958	-	-	-	-	-	-	-	-	1 958
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	19	15 419	15 438	-	15 438	-	-	-	-	-	-	-	-	15 438
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	30 433	30 433	-	-	-	-	-	-	-	-	30 433
Autres variations	-	- 384	-	-	- 384	-	-	-	-	- 384	-	-	-	-	-	-	-	-	- 384
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	181 675	1 272 599	- 1 332	-	1 452 942	- 1 975	106 031	104 056	35 429	1 592 428	10	10	-	10	19	1 592 447			
Affectation du résultat 2020	-	35 429	-	-	35 429	-	-	-	- 35 429	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021</b>	181 675	1 308 028	- 1 332	-	1 488 371	- 1 975	106 031	104 056	-	1 592 428	10	10	-	10	19	1 592 447			
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021 retraité</b>	181 675	1 308 028	- 1 332	-	1 488 371	- 1 975	106 031	104 056	-	1 592 428	10	10	-	10	19	1 592 447			
Augmentation de capital	6 718	-	-	-	6 718	-	-	-	-	6 718	-	-	-	-	-	-	-	-	6 718
Variation des titres autodétenus	-	-	- 25	-	- 25	-	-	-	-	- 25	-	-	-	-	-	-	-	-	- 25
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2021	-	- 10 089	-	-	- 10 089	-	-	-	-	- 10 089	-	-	-	-	-	-	-	-	- 10 089
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	- 2	-	-	- 2	-	-	-	-	- 2	-	-	-	-	-	-	-	-	- 2
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	6 718	- 10 087	- 25	-	- 3 394	-	-	-	-	- 3 394	-	-	-	-	-	-	-	-	- 3 394
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	- 1 055	52 597	51 542	-	51 542	-	-	-	-	-	-	-	-	51 542
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	35 693	35 693	-	-	-	-	-	-	-	-	35 693
Autres variations	-	- 22	-	-	- 22	-	-	-	-	- 22	-	-	-	-	-	-	-	-	- 22
<b>Capitaux propres au 30 juin 2021</b>	188 393	1 297 919	- 1 357	-	1 484 955	- 3 030	158 628	155 598	35 693	1 676 247	10	10	-	10	19	1 676 266			

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

Les capitaux propres s'élèvent à 1 676 millions d'euros contre 1 592 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020 en hausse de 84 millions d'euros sur la période.

Leur évolution s'explique par :

- Le résultat au 30 juin 2021 pour 35,7 millions d'euros ;
- L'augmentation du capital des caisses locales : +6,7 millions d'euros ;
- La variation de juste valeur des instruments de capitaux propres et de dettes : +51,5 millions d'euros. Elle résulte essentiellement de l'augmentation de juste valeur des titres SAS Rue la Boétie pour 23,2 millions d'euros et SACAM Mutualisation pour 29,4 millions d'euros ;

La distribution de dividendes à hauteur de -10,1 millions d'euros au titre de l'affectation de résultat 2020.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>46 021</b>	<b>52 027</b>	<b>10 198</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		6 470	13 203	6 283
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.8	-	3 094	3 094
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		5 292	7 768	6 735
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat net des activités d'investissement		522	465	223
Résultat net des activités de financement		51	171	73
Autres mouvements		15 137	- 2 475	13 394
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>27 472</b>	<b>22 226</b>	<b>29 802</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		444 792	663 992	642 715
Flux liés aux opérations avec la clientèle		- 84 755	- 204 133	157 841
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		- 99 777	- 89 166	- 155 257
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		50 689	- 24 641	- 34 989
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts versés		- 9 109	- 16 960	- 5 468
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>301 840</b>	<b>329 092</b>	<b>604 842</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>375 333</b>	<b>403 345</b>	<b>644 842</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>		<b>- 755</b>	<b>16 063</b>	<b>- 373</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>- 1 881</b>	<b>- 12 071</b>	<b>- 6 647</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>- 2 636</b>	<b>3 992</b>	<b>- 7 020</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>		<b>- 3 415</b>	<b>- 9 872</b>	<b>- 117</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)</b>		<b>- 871</b>	<b>16 040</b>	<b>17 498</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>- 4 286</b>	<b>6 168</b>	<b>17 381</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>368 411</b>	<b>413 505</b>	<b>655 203</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>601 832</b>	<b>188 320</b>	<b>188 320</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		55 302	86 003	86 003
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		546 530	102 317	102 317
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>968 392</b>	<b>601 832</b>	<b>843 520</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		40 717	55 302	40 680
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		927 675	546 530	802 840
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>366 560</b>	<b>413 512</b>	<b>655 200</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours du premier semestre 2021, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 755 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- SACAM FIRECA : 261 milliers d'euros
- SACAM AVENIR : 456 milliers d'euros

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à ses actionnaires, à hauteur de 10 089 milliers d'euros pour le premier semestre 2021

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au cours du premier semestre 2021, les remboursements de dettes obligataires s'élèvent à 817 milliers d'euros. Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

### 3. Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés

#### 3.1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au 30 juin 2021 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2020 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16</b> Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1 <sup>er</sup> janvier 2021 (1)	Oui
<b>Amendement à IFRS 4</b> Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1er janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Non

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1er janvier 2021.

## Réformes des indices de référence

Les réformes des indices de référence sont entrées en 2021 dans une phase d'accélération cadencée par les jalons de place définis par les groupes de travail sur les taux alternatifs et par les autorités. L'annonce du 5 mars d'IBA – l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les tenors les plus utilisés du LIBOR USD. Ainsi, pour le flux de nouveaux contrats, selon les devises et les classes d'actifs, l'ensemble des acteurs doit progressivement arrêter d'utiliser les indices LIBOR dans le courant de l'année 2021 et au plus tard ne pourra plus les utiliser après fin 2021.

Le remplacement des LIBOR par des taux calculés sur la base de RFR est le scénario privilégié. Pour certaines activités, l'utilisation d'un RFR à terme prédéterminé dit « *forward looking* » en début de période d'intérêt sera la seule solution, mais dans de nombreux cas l'utilisation d'un taux post-déterminé sera privilégiée et fortement encouragée par les autorités. Les modalités de transition se précisant, les développements des systèmes d'information étant pour certains livrés, la liquidité des marchés RFR se développant progressivement, enfin les dates butoir de fin 2021 approchant rapidement, les renégociations proactives de contrats commencent et tendent à s'intensifier.

Le secteur privé reste en première ligne de ces transitions. Toutefois les annonces récentes au Royaume-Uni et aux Etats-Unis ainsi que la révision de la BMR en Europe – qui donne le pouvoir à la Commission Européenne de désigner un taux de remplacement en cas de disparition d'un indice systémique – renforcent la perspective de possibles dispositions législatives pour accompagner les transitions des contrats impossibles à renégocier avant la disparition des LIBOR. Néanmoins, toujours en l'absence d'une définition ex-ante de périmètres de contrats qui pourraient bénéficier de tels supports, les plans de transition proactive sont déclenchés ou sont en voie d'être déclenchés sauf pour les contrats dont l'impossibilité à les renégocier est avérée. De surcroît, les transitions proactives par anticipation restent vivement encouragées par certaines autorités, telle que l'autorité britannique (FCA : *Financial Conduct Authority*).

Spécifiquement pour le périmètre des contrats dérivés et par extension aux contrats de Repo et prêts / emprunts de titres, le protocole ISDA – en vigueur depuis le 25/01/2021 et auquel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a adhéré – permet d'intégrer automatiquement aux contrats existants les nouvelles clauses de repli ou « *fallbacks* ». Ce protocole est de nature à simplifier la transition des contrats dérivés entre les parties qui y auront adhéré (plus de 14 200 au 30/06/2021)

Il est anticipé que ce protocole permette de basculer la majeure partie des encours de contrats dérivés vers les indices alternatifs. Pour les autres instruments non dérivés, un tel dispositif n'existe pas et de très nombreuses renégociations bilatérales ou multilatérales avec les parties aux contrats seront nécessaires.



Au travers du projet Benchmarks, le groupe Crédit Agricole continue à piloter les transitions des indices de référence en intégrant les préconisations des groupes de travail nationaux et les jalons définis par les autorités, en premier lieu par la FCA. Ainsi, le projet vise à s'inscrire dans les standards définis par les travaux de place. Le calendrier du projet de transition s'articule autour des phases d'adoption et d'offres de taux alternatifs et des dates d'arrêt formel de l'utilisation des indices dont la disparition est annoncée. Les plans de transition finalisés par entité du groupe Crédit Agricole, intégrant les dernières conclusions des groupes de travail et associations de marché et le cas échéant les précisions relatives aux possibles interventions des autorités, sont activés selon des calendriers spécifiques à chaque entité.

S'agissant de la transition de l'EONIA vers l'€STR (au plus tard le 3 janvier 2022 lors de l'activation des clauses de *fallback* à la disparition de l'EONIA), les travaux sont toujours en cours. Les chambres de compensation ont déjà basculé la rémunération du collatéral de l'EONIA vers l'€STR. Les flux référençant l'€STR augmentent très progressivement. Par ailleurs, l'EURIBOR – comme tout indice de référence – est susceptible de voir sa méthodologie évoluer de nouveau ou d'être à terme remplacé. Toutefois, le scénario de remplacement de l'EURIBOR, n'est pas envisagé à ce stade.

En l'état, la liste des principaux indices de référence utilisés à l'échelle du groupe Crédit Agricole et/ou définis comme critiques par l'ESMA ou systémiques, qui sont concernés par une transition certaine ou potentielle est la suivante :

- L'EONIA qui disparaîtra le 3 janvier 2022 ;
- Les LIBOR EUR, CHF, JPY, GBP et USD dont la cessation de la publication interviendra ou la non représentativité sera prononcée fin 2021 ou fin juin 2023 pour la plupart des tenors du LIBOR USD ;
- L'EURIBOR, WIBOR, STIBOR, dont la disparition est possible mais n'est pas anticipée à ce stade.

L'EURIBOR, les LIBOR (notamment USD) et l'EONIA représentent – par ordre décroissant – les expositions les plus importantes du Groupe aux indices de référence.

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence qui disparaissent ou deviennent non représentatifs et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet visent également à identifier et gérer les risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels et protection des clients.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 2,4 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme.

Au 30 juin 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

	EONIA	EURIBOR	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR	WIBOR	STIBOR
<i>(en milliards d'euros)</i>									
Total des actifs financiers hors dérivés	5 182	685 255	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers hors dérivés	14	2 199 006	-	-	-	-	-	-	-
Total des notionnels des dérivés	121 827	2 406 252	2 944	-	-	-	-	-	-

S'agissant des expositions portant sur l'indice EONIA, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 3 janvier 2022, date de transition.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR EUR, CHF, JPY et GBP, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 31/12/2021.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR USD, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, la très grande majorité des encours étant concentrée sur les tenors disparaissant le 30 juin 2023 (JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois).

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

## Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2021

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2021.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

Par ailleurs, de par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

### 3.2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

#### Opération structurante

La filiale Midi Toulousain Immobilier a transmis l'universalité de son patrimoine à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au cours de ce premier semestre 2021.

Cette opération s'est soldée par un mali de fusion de 10 milliers d'euros, correspondant à un résultat de l'entité Midi Toulousain Immobilier de 174 milliers d'euros au titre de 2021 diminué du retraitement des dividendes intragroupes de 184 milliers d'euros.

A l'issue de cette opération la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient en direct la société Square Habitat, déjà comprise dans le périmètre de consolidation.

Une société au capital de 30 milliers d'euros a été créée en juin 2021, elle est détenue à 100% par l'entité Square Habitat, elle n'a pas démarré d'activité au 30 juin 2021 et elle ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 30 juin 2021.

## Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

## Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra pas excéder 6 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 311 417 milliers d'euros.

## Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

La mise à jour du scénario central (forward looking central) en juin 2021 a conduit à une baisse du stock de provision du fait de la prise en compte d'un contexte économique plus favorable. La baisse est estimée à -0,7 M€.

En parallèle, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a décidé d'élargir le périmètre des filières sous surveillance avec le rajout de codes NAF pour les filières Commerce de détail et CHR. Elle a augmenté le Clarc sur les filières Automobile, Immobilier et BTP avec pour l'Immobilier et le BTP la prise en compte d'un ralentissement du rythme de production en raison de la rareté du foncier. Cette hausse des Clarc a engendré une hausse des provisions filières de 2,1 M€.

### **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1<sup>er</sup> mars 2021 15% complémentaires du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, cette opération s'est traduite par une baisse des engagements donnés de 21 821 milliers d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 7 781 millions d'euros.

### **3.3. Risque de crédit**

#### **Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture, des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>496 399</b>	<b>- 81</b>	-	-	-	-	<b>496 399</b>	<b>- 81</b>	<b>496 318</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>496 399</b>	<b>- 81</b>	-	-	-	-	<b>496 399</b>	<b>- 81</b>	<b>496 318</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>- 2 904</b>	<b>- 118</b>	-	-	-	-	<b>- 2 904</b>	<b>- 118</b>	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	10 037	- 3	-	-	-	-	10 037	- 3	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 12 941	1	-	-	-	-	- 12 941	1	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	- 116	-	-	-	-	-	- 116	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>493 495</b>	<b>- 199</b>	-	-	-	-	<b>493 495</b>	<b>- 199</b>	<b>493 296</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 1 273	-	-	-	-	-	- 1 273	-	-
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>492 222</b>	<b>- 199</b>	-	-	-	-	<b>492 222</b>	<b>- 199</b>	<b>492 023</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

***Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)***

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>7 762</b>	-	-	-	-	-	<b>7 762</b>	-	<b>7 762</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>7 762</b>	-	-	-	-	-	<b>7 762</b>	-	<b>7 762</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>193</b>	<b>- 1</b>	-	-	-	-	<b>193</b>	<b>- 1</b>	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	441	- 1	-	-	-	-	441	- 1	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 248	-	-	-	-	-	- 248	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7 955</b>	<b>- 1</b>	-	-	-	-	<b>7 955</b>	<b>- 1</b>	<b>7 954</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	78 524	-	-	-	-	-	78 524	-	-
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>86 479</b>	<b>- 1</b>	-	-	-	-	<b>86 479</b>	<b>- 1</b>	<b>86 478</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute [a]	Correction de valeur pour pertes [b]	Valeur nette comptable [a] + [b]
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>10 203 113</b>	<b>- 25 611</b>	<b>400 910</b>	<b>- 31 301</b>	<b>161 747</b>	<b>- 94 212</b>	<b>10 765 770</b>	<b>- 151 124</b>	<b>10 614 646</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>- 28 793</b>	<b>- 3 463</b>	<b>24 477</b>	<b>6 697</b>	<b>4 316</b>	<b>- 2 371</b>	<b>-</b>	<b>863</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	- 188 983	1 103	188 983	- 3 339			-	- 2 236	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	163 474	- 4 603	- 163 474	9 509			-	4 906	
Transferts vers Bucket 3 [1]	- 5 568	53	- 7 591	961	13 159	- 3 633	-	- 2 619	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	2 284	- 16	6 559	- 434	- 8 843	1 262	-	812	
<b>Total après transferts</b>	<b>10 174 320</b>	<b>- 29 074</b>	<b>425 387</b>	<b>- 24 604</b>	<b>166 063</b>	<b>- 96 583</b>	<b>10 765 770</b>	<b>- 150 261</b>	<b>10 615 509</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>319 840</b>	<b>1 731</b>	<b>- 17 565</b>	<b>- 6 027</b>	<b>- 13 355</b>	<b>6 019</b>	<b>288 920</b>	<b>1 723</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... [2]	1 173 415	- 3 920	17 125	- 2 540			1 190 540	- 6 460	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 853 223	3 581	- 34 690	3 066	- 10 574	7 364	- 898 487	14 011	
Passages à perte					- 2 780	2 698	- 2 780	2 698	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	2	- 1	364	- 1	366	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2 071		- 6 554		- 4 829		- 9 312	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 352	- 1	-	- 1	-	422	- 352	420	
<b>Total</b>	<b>10 494 160</b>	<b>- 27 343</b>	<b>407 822</b>	<b>- 30 631</b>	<b>152 708</b>	<b>- 90 564</b>	<b>11 054 690</b>	<b>- 148 538</b>	<b>10 906 152</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques [sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte] [3]	- 6 345		- 280		3 387		- 3 238		
<b>Au 30 juin 2021 [4]</b>	<b>10 487 815</b>	<b>- 27 343</b>	<b>407 542</b>	<b>- 30 631</b>	<b>156 095</b>	<b>- 90 564</b>	<b>11 051 452</b>	<b>- 148 538</b>	<b>10 902 914</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

[1] Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

[2] Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

[3] Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

[4] Au 30 juin 2021, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 297 513 milliers d'euros [i.e. capital restant dû des PGE].



## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>308 506</b>	<b>- 57</b>	-	-	-	-	<b>308 506</b>	<b>- 57</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>308 506</b>	<b>- 57</b>	-	-	-	-	<b>308 506</b>	<b>- 57</b>
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>6 020</b>	<b>- 8</b>	-	-	-	-	<b>6 020</b>	<b>- 8</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	- 3 786	-	-	-	-	-	- 3 786	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	151 165	- 19	-	-	-	-	151 165	- 19
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 141 360	17	-	-	-	-	- 141 360	17
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	- 7	-	-	-	-	-	- 7
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1	1	-	-	-	-	1	1
<b>Total</b>	<b>314 526</b>	<b>- 65</b>	-	-	-	-	<b>314 526</b>	<b>- 65</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 2	-	-	-	-	-	- 2	-
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>314 524</b>	<b>- 65</b>	-	-	-	-	<b>314 524</b>	<b>- 65</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>875 190</b>	<b>- 2 890</b>	<b>15 353</b>	<b>- 2 470</b>	<b>3 841</b>	<b>- 625</b>	<b>894 384</b>	<b>- 5 985</b>	<b>888 399</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>253</b>	<b>- 213</b>	<b>- 253</b>	<b>247</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	- 5 053	46	5 053	- 93			-	- 47	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	5 306	- 259	- 5 306	340			-	81	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>875 443</b>	<b>- 3 103</b>	<b>15 100</b>	<b>- 2 223</b>	<b>3 841</b>	<b>- 625</b>	<b>894 384</b>	<b>- 5 951</b>	<b>888 433</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>1 225</b>	<b>- 708</b>	<b>- 3 361</b>	<b>- 466</b>	<b>- 308</b>	<b>- 195</b>	<b>- 2 444</b>	<b>- 1 369</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	365 668	- 1 891	3 044	- 928			368 712	- 2 819	
Extinction des engagements	- 364 007	889	- 6 284	823	-	-	- 370 291	1 712	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		293		- 362		- 195		- 264	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 436	1	- 121	1	- 308	-	- 865	2	
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>876 668</b>	<b>- 3 811</b>	<b>11 739</b>	<b>- 2 689</b>	<b>3 533</b>	<b>- 820</b>	<b>891 940</b>	<b>- 7 320</b>	<b>884 620</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>473 818</b>	<b>- 1 255</b>	<b>5 952</b>	<b>- 1 243</b>	<b>6 482</b>	<b>- 4 838</b>	<b>486 252</b>	<b>- 7 336</b>	<b>478 916</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>- 751</b>	<b>- 32</b>	<b>751</b>	<b>- 144</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 176</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	- 1 069	52	1 069	- 275			-	- 223	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	318	- 84	- 318	131			-	47	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>473 067</b>	<b>- 1 287</b>	<b>6 703</b>	<b>- 1 387</b>	<b>6 482</b>	<b>- 4 838</b>	<b>486 252</b>	<b>- 7 512</b>	<b>478 740</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>55 787</b>	<b>- 192</b>	<b>- 1 783</b>	<b>- 10</b>	<b>2 589</b>	<b>- 1 475</b>	<b>56 593</b>	<b>- 1 677</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	69 013	- 526	228	- 54			69 241	- 580	
Extinction des engagements	- 41 319	305	- 1 591	432	- 83	54	- 42 993	791	
Passages à perte					- 20	20	- 20	20	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		29		- 388		- 1 549		- 1 908	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	28 093	-	- 420	-	2 692	-	30 365	-	
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>528 854</b>	<b>- 1 479</b>	<b>4 920</b>	<b>- 1 397</b>	<b>9 071</b>	<b>- 6 313</b>	<b>542 845</b>	<b>- 9 189</b>	<b>533 656</b>

[1] Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

[2] Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## Concentrations du risque de crédit

### Concentrations du risque de crédit par agent économique

#### Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	579 154	3 273	249	582 676	604 222	42	260	604 524
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	290 009	-	-	290 009	217 646	-	-	217 646
Grandes entreprises	1 869 357	102 222	60 924	2 032 503	1 893 359	97 102	60 788	2 051 249
Clientèle de détail	8 327 996	302 047	94 922	8 724 965	7 992 047	303 766	100 699	8 396 512
Dépréciations	- 27 543	- 30 631	- 90 564	- 148 738	- 25 692	- 31 301	- 94 212	- 151 205
<b>Total</b>	<b>11 038 973</b>	<b>376 911</b>	<b>65 531</b>	<b>11 481 415</b>	<b>10 681 582</b>	<b>369 609</b>	<b>67 535</b>	<b>11 118 726</b>

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	126 178	-	-	126 178	134 557	-	-	134 557
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	106 086	-	-	106 086	111 218	-	-	111 218
Grandes entreprises	82 260	-	-	82 260	62 731	-	-	62 731
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>314 524</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>314 524</b>	<b>308 506</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>308 506</b>

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Administration générale	43 769	12 412
Grandes entreprises	2 010 647	1 961 951
Clientèle de détail	2 851 923	2 725 578
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 906 339</b>	<b>4 699 941</b>

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagemen ts provisionné s (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagemen ts provisionné s (Bucket 3)	Total
	Engagemen ts soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagemen ts soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagemen ts soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagemen ts soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	37 946	-	-	37 946	48 219	-	-	48 219
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	346 522	5 482	2 011	354 015	334 215	6 652	2 704	343 571
Clientèle de détail	492 200	6 257	1 522	499 979	492 756	8 701	1 137	502 594
Provisions (1)	- 3 811	- 2 689	- 820	- 7 320	- 2 890	- 2 470	- 625	- 5 985
<b>Total</b>	<b>872 857</b>	<b>9 050</b>	<b>2 713</b>	<b>884 620</b>	<b>872 300</b>	<b>12 883</b>	<b>3 216</b>	<b>888 399</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	819	-	-	819	819	-	-	819
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	19 695	-	-	19 695	24 005	-	-	24 005
Grandes entreprises	489 714	4 315	8 626	502 655	432 056	5 358	6 043	443 457
Clientèle de détail	18 626	605	445	19 676	16 938	594	439	17 971
Provisions (1)	- 1 479	- 1 397	- 6 313	- 9 189	- 1 255	- 1 243	- 4 838	- 7 336
<b>Total</b>	<b>527 375</b>	<b>3 523</b>	<b>2 758</b>	<b>533 656</b>	<b>472 563</b>	<b>4 709</b>	<b>1 644</b>	<b>478 916</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Concentrations du risque de crédit par zone géographique

### Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	10 938 758	406 573	155 903	<b>11 501 234</b>	10 571 729	400 318	161 594	<b>11 133 641</b>
Autres pays de l'Union européenne	107 348	54	55	<b>107 457</b>	119 354	458	152	<b>119 964</b>
Autres pays d'Europe	8 549	300	116	<b>8 965</b>	3 836	-	-	<b>3 836</b>
Amérique du Nord	3 874	-	11	<b>3 885</b>	3 610	-	1	<b>3 611</b>
Amériques centrale et du Sud	309	-	-	<b>309</b>	370	-	-	<b>370</b>
Afrique et Moyen-Orient	3 744	615	10	<b>4 369</b>	4 498	134	-	<b>4 632</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	3 785	-	-	<b>3 785</b>	3 724	-	-	<b>3 724</b>
Japon	149	-	-	<b>149</b>	153	-	-	<b>153</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	<b>-</b>	-	-	-	<b>-</b>
Dépréciations	- 27 543	- 30 631	- 90 564	<b>- 148 738</b>	- 25 692	- 31 301	- 94 212	<b>- 151 205</b>
<b>Total</b>	<b>11 038 973</b>	<b>376 911</b>	<b>65 531</b>	<b>11 481 415</b>	<b>10 681 582</b>	<b>369 609</b>	<b>67 535</b>	<b>11 118 726</b>



**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique**

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	113 645	-	-	<b>113 645</b>	113 704	-	-	<b>113 704</b>
Autres pays de l'Union européenne	177 909	-	-	<b>177 909</b>	175 033	-	-	<b>175 033</b>
Autres pays d'Europe	3 019	-	-	<b>3 019</b>	-	-	-	-
Amérique du Nord	17 433	-	-	<b>17 433</b>	15 928	-	-	<b>15 928</b>
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	1 015	-	-	<b>1 015</b>
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	2 518	-	-	<b>2 518</b>	2 826	-	-	<b>2 826</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>314 524</b>	-	-	<b>314 524</b>	<b>308 506</b>	-	-	<b>308 506</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	4 873 751	4 669 882
Autres pays de l'Union européenne	11 822	13 045
Autres pays d'Europe	5 670	2 924
Amérique du Nord	3 499	3 964
Amériques centrale et du Sud	2 257	2 109
Afrique et Moyen-Orient	6 728	5 383
Asie et Océanie (hors Japon)	2 419	2 444
Japon	193	190
Organismes supra-nationaux	-	-
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 906 339</b>	<b>4 699 941</b>

**Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	875 179	11 735	3 533	<b>890 447</b>	872 253	15 347	3 841	<b>891 441</b>
Autres pays de l'Union européenne	379	4	-	<b>383</b>	2 245	2	-	<b>2 247</b>
Autres pays d'Europe	280	-	-	<b>280</b>	54	-	-	<b>54</b>
Amérique du Nord	226	-	-	<b>226</b>	406	1	-	<b>407</b>
Amériques centrale et du Sud	17	-	-	<b>17</b>	33	-	-	<b>33</b>
Afrique et Moyen-Orient	282	-	-	<b>282</b>	171	3	-	<b>174</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	300	-	-	<b>300</b>	23	-	-	<b>23</b>
Japon	5	-	-	<b>5</b>	5	-	-	<b>5</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	<b>-</b>	-	-	-	<b>-</b>
Provisions (1)	- 3 811	- 2 689	- 820	<b>- 7 320</b>	- 2 890	- 2 470	- 625	<b>- 5 985</b>
<b>Total</b>	<b>872 857</b>	<b>9 050</b>	<b>2 713</b>	<b>884 620</b>	<b>872 300</b>	<b>12 883</b>	<b>3 216</b>	<b>888 399</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	528 220	4 910	9 071	<b>542 201</b>	473 164	5 942	6 482	<b>485 588</b>
Autres pays de l'Union européenne	1	-	-	<b>1</b>	1	-	-	<b>1</b>
Autres pays d'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	633	10	-	<b>643</b>	653	10	-	<b>663</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (1)	- 1 479	- 1 397	- 6 313	<b>- 9 189</b>	- 1 255	- 1 243	- 4 838	<b>- 7 336</b>
<b>Total</b>	<b>527 375</b>	<b>3 523</b>	<b>2 758</b>	<b>533 656</b>	<b>472 563</b>	<b>4 709</b>	<b>1 644</b>	<b>478 916</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### 3.4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

#### Produits et charges d'intérêts

<i>[en milliers d'euros]</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	105 623	206 201	102 190
Opérations avec les établissements de crédit	897	2 017	982
Opérations internes au Crédit Agricole	11 212	16 195	6 836
Opérations avec la clientèle	91 165	182 971	91 846
Opérations de location-financement	-	-	-
Titres de dettes	2 349	5 018	2 526
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	877	885	513
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	877	885	513
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 009	5 729	3 256
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>108 509</b>	<b>212 815</b>	<b>105 959</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	- 26 390	- 58 683	- 32 506
Opérations avec les établissements de crédit	- 1 081	- 1 795	- 860
Opérations internes au Crédit Agricole	- 23 184	- 49 474	- 25 052
Opérations avec la clientèle	- 2 378	- 7 258	- 6 491
Opérations de location-financement	-	-	-
Dettes représentées par un titre	253	- 156	- 103
Dettes subordonnées	-	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 16 709	- 35 600	- 18 108
Autres intérêts et charges assimilées	- 35	- 161	- 118
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>- 43 134</b>	<b>- 94 444</b>	<b>- 50 732</b>

(1) dont 611 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2021 contre 1 136 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 661 milliers d'euros au 30 juin 2020

(2) dont 2 536 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2021 contre 5 386 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 2 554 milliers d'euros au 30 juin 2020

Le montant d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts s'élève à 8 819 milliers d'euros, ce montant concerne principalement les emprunts en blanc et les avances reçues de CASA.

Le montant d'intérêts négatifs enregistrés en charges d'intérêts s'élève à 232 milliers d'euros, il correspond principalement aux intérêts liés au fonctionnement de notre compte banque CASA.

## Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	176	- 32	144	327	- 85	242	151	- 43	108
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 194	- 8 705	- 2 511	13 378	- 13 109	269	6 799	- 6 116	683
Sur opérations avec la clientèle	2 734	- 296	2 438	4 506	- 734	3 772	2 672	- 326	2 346
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	47	-	47	99	-	99	51	-	51
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	20	-	20	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	54 411	- 4 850	49 561	110 049	- 9 175	100 874	55 386	- 4 332	51 054
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	736	- 59	677	1 426	- 111	1 315	587	- 50	537
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>64 298</b>	<b>- 13 942</b>	<b>50 356</b>	<b>129 805</b>	<b>- 23 214</b>	<b>106 591</b>	<b>65 646</b>	<b>- 10 867</b>	<b>54 779</b>

## Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Dividendes reçus	639	860	329
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	- 2 970	- 1 145	1 824
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	46	97	97
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	7 189	1 412	- 7 728
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	277	550	232
Résultat de la comptabilité de couverture	498	344	594
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>5 679</b>	<b>2 118</b>	<b>- 4 652</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>71 179</b>	<b>- 71 123</b>	<b>56</b>	<b>78 962</b>	<b>- 78 834</b>	<b>128</b>	<b>80 274</b>	<b>- 80 120</b>	<b>154</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	29 400	- 38 552	- 9 152	38 593	- 35 220	3 373	41 069	- 35 195	5 874
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	41 779	- 32 571	9 208	40 369	- 43 614	- 3 245	39 205	- 44 925	- 5 720
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	<b>550</b>	<b>- 550</b>	-	<b>550</b>	<b>- 550</b>	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	550	- 550	-	550	- 550	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>267 701</b>	<b>- 267 259</b>	<b>442</b>	<b>274 294</b>	<b>- 274 078</b>	<b>216</b>	<b>281 795</b>	<b>- 281 355</b>	<b>440</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	108 641	- 159 074	- 50 433	158 263	- 115 903	42 360	164 477	- 116 814	47 663
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	159 060	- 108 185	50 875	116 031	- 158 175	- 42 144	117 318	- 164 541	- 47 223
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>338 880</b>	<b>- 338 382</b>	<b>498</b>	<b>353 806</b>	<b>- 353 462</b>	<b>344</b>	<b>362 619</b>	<b>- 362 025</b>	<b>594</b>

## Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	160	1 236	- 420
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	15 536	4 948	599
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>15 696</b>	<b>6 184</b>	<b>179</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.8 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables au cours de la période de 15 545 milliers d'euros.

<b>PARTICIPATION</b>	<b>30/06/2021</b>
SACAM ASSURANCE CAUTION	39
SACAM DEVELOPPEMENT	311
SACAM IMMOBILIER	101
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	1 346
CREDIT AGRICOLE PROTECTION SECURITE	5
SUD-OUEST TELESURVEILLANCE	307
SAS LA BOETIE	13 390
CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES SERVICES	45
<b>TOTAL</b>	<b>15 545</b>

## Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	92	269	5
Autres produits (charges) nets	2 501	6 352	2 917
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>2 593</b>	<b>6 621</b>	<b>2 922</b>

## Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Charges de personnel	- 50 085	- 99 638	- 49 237
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	- 5 649	- 8 330	- 6 752
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 26 822	- 53 711	- 27 902
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>- 82 556</b>	<b>- 161 679</b>	<b>- 83 891</b>

(1) Dont 2 125 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2021 contre 2 565 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 2 565 milliers d'euros au 30 juin 2020

## Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>- 6 314</b>	<b>- 13 509</b>	<b>- 6 370</b>
Immobilisations corporelles (1)	- 6 275	- 13 431	- 6 333
Immobilisations incorporelles	- 39	- 78	- 37
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>- 158</b>	<b>83</b>	<b>88</b>
Immobilisations corporelles (2)	- 158	83	88
Immobilisations incorporelles	-	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 6 472</b>	<b>- 13 426</b>	<b>- 6 282</b>

(1) Dont 867 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2021 contre 2 326 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 2 238 milliers d'euros au 30 juin 2020

(2) Dont 158 milliers d'euros comptabilisés au titre des reprises aux dépréciations du droit d'utilisation au 30 juin 2021

## Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2) (A)</b>	<b>- 2 708</b>	<b>- 9 990</b>	<b>- 4 889</b>
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>- 3 005</b>	<b>- 12 378</b>	<b>- 7 948</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	- 10	-	- 22
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 1 849	- 12 194	- 7 805
Engagements par signature	- 1 146	- 184	- 121
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>297</b>	<b>2 388</b>	<b>3 059</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	671	1 560	2 985
Engagements par signature	- 374	828	74
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3) (B)</b>	<b>- 1 154</b>	<b>104</b>	<b>421</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	536	121	- 22
Engagements par signature	- 1 690	- 17	443
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>43</b>	<b>- 11</b>	<b>-</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>- 494</b>	<b>753</b>	<b>758</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>- 4 313</b>	<b>- 9 144</b>	<b>- 3 710</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 82	- 241	- 115
Récupérations sur prêts et créances	328	336	134
comptabilisés au coût amorti	328	336	134
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 1	- 23	- 4
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	- 60	- 630	- 1 072
Autres produits	-	596	-
<b>Coût du risque</b>	<b>- 4 128</b>	<b>- 9 106</b>	<b>- 4 767</b>

Le coût du risque au 30 juin 2021, avec une dotation totale de 4,1 M€ reste maîtrisé. Il reflète la bonne qualité du portefeuille avec un faible taux de provisionnement des Bucket 2 et avec une forte part de crédits habitat dont les garanties sont de bon niveau.



## Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	- 522	- 553	- 223
Plus-values de cession	251	121	95
Moins-values de cession	- 773	- 674	- 318
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	-	-	-
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	-	-	-
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>- 522</b>	<b>- 553</b>	<b>- 223</b>

## Impôts

### Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Charge d'impôt courant	- 11 896	- 20 296	- 9 188
Charge d'impôt différé	1 568	3 698	3 986
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>- 10 328</b>	<b>- 16 598</b>	<b>- 5 202</b>

## Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	46 021	28,41%	- 13 075
Effet des différences permanentes		- 8,84%	4 067
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		2,55%	- 1 172
Effet de l'imposition à taux réduit		-	-
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		0,32%	- 148
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>22,44%</b>	<b>- 10 328</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2021.

### Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	55 121	32,02%	- 17 650
Effet des différences permanentes			301
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 1 671
Effet de l'imposition à taux réduit			-
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			2 422
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>30,11%</b>	<b>- 16 598</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

### Au 30 juin 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	13 292	32,02%	- 4 256
Effet des différences permanentes		-	82
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-	- 244
Effet de l'imposition à taux réduit		-	-
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		-	- 784
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>39,14%</b>	<b>- 5 202</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2020.

## Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>			
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>- 1 426</b>	<b>1 466</b>	<b>1 434</b>
Ecart de réévaluation de la période	- 1 279	2 699	989
Transferts en résultat	- 160	- 1 236	420
Autres variations	13	3	25
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>371</b>	<b>- 379</b>	<b>- 366</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>- 1 055</b>	<b>1 087</b>	<b>1 068</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 343	- 328	-
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>53 265</b>	<b>- 45 331</b>	<b>- 61 050</b>
Ecart de réévaluation de la période	53 265	- 45 331	- 61 050
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>- 2 011</b>	<b>1 903</b>	<b>1 875</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>52 597</b>	<b>- 43 756</b>	<b>- 59 175</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>51 542</b>	<b>- 42 669</b>	<b>- 58 107</b>
Dont part du Groupe	51 542	- 42 669	- 58 107
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

*Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt*

	31/12/2020				Variations				30/06/2021			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>[en milliers d'euros]</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	- 2 663	688	- 1 975	- 1 975	- 1 426	371	- 1 055	- 1 055	- 4 089	1 059	- 3 030	- 3 030
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	- 2 663	688	- 1 975	- 1 975	- 1 426	371	- 1 055	- 1 055	- 4 089	1 059	- 3 030	- 3 030
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>- 2 663</b>	<b>688</b>	<b>- 1 975</b>	<b>- 1 975</b>	<b>- 1 426</b>	<b>371</b>	<b>- 1 055</b>	<b>- 1 055</b>	<b>- 4 089</b>	<b>1 059</b>	<b>- 3 030</b>	<b>- 3 030</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 5 724	1 478	- 4 246	- 4 246	1 343	- 347	996	996	- 4 381	1 131	- 3 250	- 3 250
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	113 588	- 3 311	110 277	110 277	53 265	- 1 664	51 601	51 601	166 853	- 4 975	161 878	161 878
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	107 864	- 1 833	106 031	106 031	54 608	- 2 011	52 597	52 597	162 472	- 3 844	158 628	158 628
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>107 864</b>	<b>- 1 833</b>	<b>106 031</b>	<b>106 031</b>	<b>54 608</b>	<b>- 2 011</b>	<b>52 597</b>	<b>52 597</b>	<b>162 472</b>	<b>- 3 844</b>	<b>158 628</b>	<b>158 628</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>105 201</b>	<b>- 1 145</b>	<b>104 056</b>	<b>104 056</b>	<b>53 182</b>	<b>- 1 640</b>	<b>51 542</b>	<b>51 542</b>	<b>158 383</b>	<b>- 2 785</b>	<b>155 598</b>	<b>155 598</b>

	31/12/2019				Variations				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	1	-	-	-	-1	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	- 4 129	1 067	- 3 062	- 3 062	1 466	- 379	1 087	1 087	- 2 663	688	- 1 975	- 1 975
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	- 4 129	1 067	- 3 061	- 3 062	1 466	- 379	1 086	1 087	- 2 663	688	- 1 975	- 1 975
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>- 4 129</b>	<b>1 067</b>	<b>- 3 061</b>	<b>- 3 062</b>	<b>1 466</b>	<b>- 379</b>	<b>1 086</b>	<b>1 087</b>	<b>- 2 663</b>	<b>688</b>	<b>- 1 975</b>	<b>- 1 975</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 5 396	1 394	- 4 002	- 4 002	- 328	84	- 244	- 244	- 5 724	1 478	- 4 246	- 4 246
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	158 919	- 5 130	153 789	153 789	- 45 331	1 819	- 43 512	- 43 512	113 588	- 3 311	110 277	110 277
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	153 523	- 3 736	149 787	149 787	- 45 659	1 903	- 43 756	- 43 756	107 864	- 1 833	106 031	106 031
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>153 523</b>	<b>- 3 736</b>	<b>149 787</b>	<b>149 787</b>	<b>- 45 659</b>	<b>1 903</b>	<b>- 43 756</b>	<b>- 43 756</b>	<b>107 864</b>	<b>- 1 833</b>	<b>106 031</b>	<b>106 031</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>149 394</b>	<b>- 2 669</b>	<b>146 726</b>	<b>146 725</b>	<b>- 44 193</b>	<b>1 524</b>	<b>- 42 670</b>	<b>- 42 669</b>	<b>105 201</b>	<b>- 1 145</b>	<b>104 056</b>	<b>104 056</b>

### 3.5. Informations sectorielles

#### Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et conformes à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Banque de proximité en France ;
- Gestion de l'épargne et assurances ;
- Services financiers spécialisés ;
- Grandes clientèles ;
- Immobilier ;
- Activité hors métiers.

### 3.6. Notes relatives au bilan

#### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

##### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 852	3 598
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	246 251	217 362
Instruments de capitaux propres	562	515
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	245 689	216 847
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>249 103</b>	<b>220 960</b>
Dont Titres prêtés	-	-

## Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
<b>Instruments de capitaux propres</b>	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
<b>Prêts et créances</b>	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	2 852	3 598
<b>Valeur au bilan</b>	2 852	3 598

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est autorisée à redonner en garantie.

## Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	562	515
<b>Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	562	515

## Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
<b>Titres de dettes</b>	244 024	215 188
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 731	1 718
OPCVM	242 293	213 470
<b>Prêts et créances</b>	1 665	1 659
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	1 665	1 659
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	245 689	216 847

## Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 719	5 837
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 719</b>	<b>5 837</b>

## Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	2 719	5 837
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 719</b>	<b>5 837</b>

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	314 524	1 879	- 5 969	308 506	2 746	- 5 409
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	830 236	177 656	- 10 803	772 064	123 978	- 10 390
<b>Total</b>	<b>1 144 760</b>	<b>179 535</b>	<b>- 16 772</b>	<b>1 080 570</b>	<b>126 724</b>	<b>- 15 799</b>



## Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	21 157	1 350	- 7	31 291	974	- 66
Obligations et autres titres à revenu fixe	293 367	529	- 5 962	277 215	1 772	- 5 343
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>314 524</b>	<b>1 879</b>	<b>- 5 969</b>	<b>308 506</b>	<b>2 746</b>	<b>- 5 409</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>314 524</b>	<b>1 879</b>	<b>- 5 969</b>	<b>308 506</b>	<b>2 746</b>	<b>- 5 409</b>
Impôts sur les bénéfices		- 483	1 540		- 709	1 397
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>1 396</b>	<b>- 4 429</b>		<b>2 037</b>	<b>- 4 012</b>

## Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	3 742	-	-	3 742	-	-
Titres de participation non consolidés	826 494	177 656	- 10 803	768 322	123 978	- 10 390
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>830 236</b>	<b>177 656</b>	<b>- 10 803</b>	<b>772 064</b>	<b>123 978</b>	<b>- 10 390</b>
Impôts sur les bénéfices		- 4 975	-		- 3 311	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>172 681</b>	<b>- 10 803</b>		<b>120 667</b>	<b>- 10 390</b>

## Instrument de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2021			31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	30	-	-	-	-	-
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>30</b>	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		-	-		-	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

## Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 171 585	956 640
Prêts et créances sur la clientèle (1)	10 902 914	10 614 646
Titres de dettes	492 023	496 318
<b>Valeur au bilan</b>	<b>12 566 522</b>	<b>12 067 604</b>

(1) Au 30 juin 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 311 417 milliers d'euros.

## Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	29 459	6 298
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	5 807	6 298
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	55 853	299
Prêts subordonnés	1 167	1 165
Autres prêts et créances	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>86 479</b>	<b>7 762</b>
Dépréciations	- 1	-
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>86 478</b>	<b>7 762</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	924 467	540 232
Titres reçus en pension livrée	-	194 401
Comptes et avances à terme	160 640	214 245
Prêts subordonnés	-	-
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>1 085 107</b>	<b>948 878</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 171 585</b>	<b>956 640</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	3 756	4 349
Autres concours à la clientèle	10 977 432	10 708 591
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	347	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	37 565	24 439
Comptes ordinaires débiteurs	32 352	28 391
<b>Valeur brute</b>	<b>11 051 452</b>	<b>10 765 770</b>
Dépréciations	- 148 538	- 151 124
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>10 902 914</b>	<b>10 614 646</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	-	-
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>10 902 914</b>	<b>10 614 646</b>

## Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	105 242	106 156
Obligations et autres titres à revenu fixe	386 980	390 243
<b>Total</b>	<b>492 222</b>	<b>496 399</b>
Dépréciations	- 199	- 81
<b>Valeur au bilan</b>	<b>492 023</b>	<b>496 318</b>

## Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au risque souverain sont les suivantes :

## Activité bancaire

30/06/2021  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	-	-	-	9 841	9 841	-	9 841
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	21 157	95 372	116 529	-	116 529
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	<b>21 157</b>	<b>105 213</b>	<b>126 370</b>	-	<b>126 370</b>

31/12/2020  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	-	-	2 113	9 843	11 956	-	11 956
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	26 592	96 306	122 898	-	122 898
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Islande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	514	-	514	-	514
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	-	-	2 072	-	2 072	-	2 072
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	<b>31 291</b>	<b>106 149</b>	<b>137 440</b>	-	<b>137 440</b>

## Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	7 337 955	7 058 459
Dettes envers la clientèle	4 906 339	4 699 941
Dettes représentées par un titre	160 701	228 698
<b>Valeur au bilan</b>	<b>12 404 995</b>	<b>11 987 098</b>

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	4 302	1 484
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	2 591	-
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	199 577	211 978
<b>Total</b>	<b>203 879</b>	<b>213 462</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	29	36
Titres donnés en pension livrée	-	194 410
Comptes et avances à terme	7 134 047	6 650 551
<b>Total</b>	<b>7 134 076</b>	<b>6 844 997</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>7 337 955</b>	<b>7 058 459</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	4 325 857	4 107 800
Comptes d'épargne à régime spécial	52 971	48 723
Autres dettes envers la clientèle	527 511	543 418
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 906 339</b>	<b>4 699 941</b>

## Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	118 660	185 838
Emprunts obligataires	42 041	42 860
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>160 701</b>	<b>228 698</b>

## Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
Valeur brute	3 742	-	203	- 2	-	-	3 943
Amortissements et dépréciations	- 2 060	-	- 41	2	-	-	- 2 099
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>1 682</b>	-	<b>162</b>	-	-	-	<b>1 844</b>

[1] Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	4 719	-	4	- 990	-	9	3 742
Amortissements et dépréciations	- 2 210	-	- 98	248	-	-	- 2 060
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 509</b>	-	<b>- 94</b>	<b>- 742</b>	-	<b>9</b>	<b>1 682</b>

[1] Y compris immeubles de placement donnés en location simple

## Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.



	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	190 431	-	2 330	- 5 958	-	-	<b>186 803</b>
Amortissements et dépréciations	- 80 557	-	- 6 836	4 516	-	-	<b>- 82 877</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>109 874</b>	-	<b>- 4 506</b>	<b>- 1 442</b>	-	-	<b>103 926</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	11 560	-	-	- 7	-	-	<b>11 553</b>
Amortissements et dépréciations	- 9 841	-	- 39	7	-	-	<b>- 9 873</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 719</b>	-	<b>- 39</b>	-	-	-	<b>1 680</b>

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	191 133	-	13 133	- 20 517	-	6 682	190 431
Amortissements et dépréciations	- 77 859	-	- 13 213	10 739	-	- 224	- 80 557
<b>Valeur au bilan</b>	<b>113 274</b>	-	<b>- 80</b>	<b>- 9 778</b>	-	<b>6 458</b>	<b>109 874</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	11 521	-	70	- 31	-	-	11 560
Amortissements et dépréciations	- 9 776	-	- 78	13	-	-	- 9 841
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 745</b>	-	<b>- 8</b>	<b>- 18</b>	-	-	<b>1 719</b>

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 18435 milliers d'euros au 31/12/2019 (contre 11968 milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC)

## Ecarts d'acquisition

	31/12/2020 BRUT	31/12/2020 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2021 BRUT	30/06/2021 NET
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Square Habitat	10 978	7 884	-	-	-	-	-	10 978	7 884
<b>TOTAL</b>	<b>10 978</b>	<b>7 884</b>	-	-	-	-	-	<b>10 978</b>	<b>7 884</b>

L'écart d'acquisition de 10,9M€ a été comptabilisé pour la première fois en 2019, suite à la consolidation de l'entité Square Habitat (activité de transaction, gestion locative, syndic de copropriété et locations). Aucun indice de perte de valeur n'ayant été constaté au cours du premier semestre 2021, l'écart d'acquisition n'a pas fait l'objet de test de dépréciation.

## Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
Risques sur les produits épargne-logement	16 067	-	445	-	- 336	-	-	16 176
Risques d'exécution des engagements par signature	13 321	-	15 881	- 20	- 12 671	-	- 2	16 509
Risques opérationnels	1 910	-	290	-	-	-	-	2 200
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 254	-	1 379	-	- 52	-	- 1 344	3 237
Litiges divers	3 170	-	1 177	- 162	- 805	-	-	3 380
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	2 202	-	478	- 296	- 229	-	1	2 156
<b>TOTAL</b>	<b>39 924</b>	<b>-</b>	<b>19 650</b>	<b>- 478</b>	<b>- 14 093</b>	<b>-</b>	<b>- 1 345</b>	<b>43 658</b>

(1) Dont 1 344 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne-logement	14 587	-	2 378	-	- 898	-	-	16 067
Risques d'exécution des engagements par signature	13 951	-	28 542	- 3	- 29 169	-	-	13 321
Risques opérationnels	1 984	-	-	-	- 74	-	-	1 910
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 522	-	2 572	-	- 3 826	-	- 14	3 254
Litiges divers	3 752	-	451	- 149	- 884	-	-	3 170
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	2 984	-	2 613	- 1 044	- 2 351	-	-	2 202
<b>TOTAL</b>	<b>41 780</b>	<b>-</b>	<b>36 556</b>	<b>- 1 196</b>	<b>- 37 202</b>	<b>-</b>	<b>- 14</b>	<b>39 924</b>

## Dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	3
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>-</b>	<b>3</b>

## Capitaux propres

### Composition du capital au 30 juin 2021

Au 30 juin 2021, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2021	% du capital	% des droits de vote
<b>Répartition du capital de la Caisse Régionale</b>			
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>1 425 250</b>	<b>31,05%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	1 412 383	30,77%	
Dont part Sacam Mutualisation	-	0,00%	
Dont part autodétenue	12 867	0,28%	
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 165 535</b>	<b>25,39%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	-	0,00%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	295 593	6,44%	
Dont part Sacam Mutualisation	869 942	18,95%	
<b>Parts sociales</b>	<b>1 999 601</b>	<b>43,56%</b>	<b>100,00%</b>
Dont 47 Caisses Locales	1 999 509	43,56%	100,00%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	90	0,00%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	
Dont Autres	-	0,00%	
<b>Total</b>	<b>4 590 386</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 16 euros et le montant total du capital est de 73 446 milliers d'euros.

### Dividendes

Au titre de l'exercice 2020, l'Assemblée générale du 30 mars 2021 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a approuvé le versement d'un dividende net par CCI et CCA de 3,30 euros et un taux d'intérêt de 2,30% sur les parts sociales.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2017	4,54	4,54	2,94%
2018	4,37	4,37	2,92%
2019	4,37	4,37	2,30%
2020	3,30	3,30	2,30%

## Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 089 milliers d'euros en 2021.

### 3.7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

#### Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 522 188</b>	<b>1 486 994</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>891 940</b>	<b>894 384</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	891 940	894 384
Ouverture de crédits confirmés	367 133	379 706
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	4 973	3 227
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	362 160	376 479
Autres engagements en faveur de la clientèle	524 807	514 678
<b>Engagements de garantie</b>	<b>630 248</b>	<b>592 610</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	107 098	130 363
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties	107 098	130 363
Engagements d'ordre de la clientèle	523 150	462 247
Cautions immobilières	104 809	96 703
Autres garanties d'ordre de la clientèle	418 341	365 544
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>8 531 196</b>	<b>8 228 066</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>10 136</b>	<b>23 280</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	10 136	23 280
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>8 521 060</b>	<b>8 204 786</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	518 535	491 074
Engagements reçus de la clientèle	8 002 525	7 713 712
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 007 523	1 058 209
Autres garanties reçues	6 995 002	6 655 503
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à recevoir	-	-

(1) Dont 21 821 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 1er mars 2021.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des garanties de l'Etat français (PGE). Au 30 juin 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 268 709 milliers d'euros.

## Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	6 023 504	5 709 487
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	1 548	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	199 577	406 388
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>6 224 629</b>	<b>6 115 875</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		-
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	55 363	197 298
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>55 363</b>	<b>197 298</b>

Au 30 juin 2021 la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

## Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté 6 023 504 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 709 487 milliers d'euros au 31 décembre 2020. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté :

- 4 847 546 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 4 461 004 milliers d'euros au 31 décembre 2020 ;
- 224 311 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 234 336 milliers d'euros au 31 décembre 2020 ;
- 951 648 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 014 147 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

## Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de l'entité à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

### Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas opéré en 2021 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

### 3.8. Juste valeur des instruments financiers

#### Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30/06/2021	Juste valeur au 30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>12 074 499</b>	<b>12 082 682</b>	-	<b>1 453 184</b>	<b>10 629 498</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 171 585</b>	<b>1 160 859</b>	-	<b>1 160 859</b>	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	930 274	930 265	-	930 265	-
Comptes et prêts à terme	184 292	174 066	-	174 066	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	55 853	55 363	-	55 363	-
Prêts subordonnés	1 167	1 165	-	1 165	-
Autres prêts et créances	- 1	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>10 902 914</b>	<b>10 921 823</b>	-	<b>292 325</b>	<b>10 629 498</b>
Créances commerciales	3 610	3 610	-	-	3 610
Autres concours à la clientèle	10 839 014	10 858 196	-	291 978	10 566 218
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	347	347	-	347	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	37 538	37 777	-	-	37 777
Comptes ordinaires débiteurs	22 405	21 893	-	-	21 893
<b>Titres de dettes</b>	<b>492 023</b>	<b>518 833</b>	<b>517 808</b>	-	<b>1 025</b>
Effets publics et valeurs assimilées	105 213	112 738	112 738	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	386 810	406 095	405 070	-	1 025
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>12 566 522</b>	<b>12 601 515</b>	<b>517 808</b>	<b>1 453 184</b>	<b>10 630 523</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>11 571 286</b>	<b>11 577 592</b>	-	<b>1 268 022</b>	<b>10 309 570</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>956 640</b>	<b>953 085</b>	-	<b>953 085</b>	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	546 530	546 530	-	546 530	-
Comptes et prêts à terme	214 245	208 092	-	208 092	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	194 700	197 298	-	197 298	-
Prêts subordonnés	1 165	1 165	-	1 165	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>10 614 646</b>	<b>10 624 507</b>	-	<b>314 937</b>	<b>10 309 570</b>
Créances commerciales	4 160	4 160	-	-	4 160
Autres concours à la clientèle	10 568 408	10 578 464	-	290 600	10 287 864
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	24 412	24 337	-	24 337	-
Comptes ordinaires débiteurs	17 666	17 546	-	-	17 546
<b>Titres de dettes</b>	<b>496 318</b>	<b>531 542</b>	<b>530 517</b>	<b>1 025</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	106 149	115 977	115 977	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	390 169	415 565	414 540	1 025	-
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>12 067 604</b>	<b>12 109 134</b>	<b>530 517</b>	<b>1 269 047</b>	<b>10 309 570</b>



## Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30/06/2021	Juste valeur au 30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>7 337 955</b>	<b>7 326 520</b>	-	<b>7 326 520</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	2 620	2 590	-	2 590	-
Comptes et emprunts à terme	7 135 758	7 131 319	-	7 131 319	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	199 577	192 611	-	192 611	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 906 339</b>	<b>4 904 490</b>	-	<b>4 851 519</b>	<b>52 971</b>
Comptes ordinaires créditeurs	4 325 857	4 325 804	-	4 325 804	-
Comptes d'épargne à régime spécial	52 971	52 971	-	-	52 971
Autres dettes envers la clientèle	527 511	525 715	-	525 715	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>160 701</b>	<b>160 422</b>	<b>41 621</b>	<b>118 801</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-	-	-	-
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>12 404 995</b>	<b>12 391 432</b>	<b>41 621</b>	<b>12 296 840</b>	<b>52 971</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>7 058 459</b>	<b>7 060 867</b>	-	<b>7 060 867</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	36	-	-	-	-
Comptes et emprunts à terme	6 652 035	6 648 433	-	6 648 433	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	406 388	412 434	-	412 434	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 699 941</b>	<b>4 697 660</b>	-	<b>4 648 937</b>	<b>48 723</b>
Comptes ordinaires créditeurs	4 107 800	4 107 526	-	4 107 526	-
Comptes d'épargne à régime spécial	48 723	48 723	-	-	48 723
Autres dettes envers la clientèle	543 418	541 411	-	541 411	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>228 698</b>	<b>228 145</b>	<b>42 368</b>	<b>185 777</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>3</b>	-	-	-	-
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>11 987 101</b>	<b>11 986 672</b>	<b>42 368</b>	<b>11 895 581</b>	<b>48 723</b>

## Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 852</b>	-	<b>2 852</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 852	-	2 852	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>246 251</b>	<b>108 242</b>	<b>90 101</b>	<b>47 908</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>562</b>	-	<b>562</b>	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	562	-	562	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>245 689</b>	<b>108 242</b>	<b>89 539</b>	<b>47 908</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 665	-	1 665	-
Titres de dettes	244 024	108 242	87 874	47 908
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 731	-	-	1 731
OPCVM	242 293	108 242	87 874	46 177
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 144 760</b>	<b>314 524</b>	<b>830 206</b>	<b>30</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	830 236	-	830 206	30
Actions et autres titres à revenu variable	3 742	-	3 742	-
Titres de participation non consolidés	826 494	-	826 464	30
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	314 524	314 524	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	314 524	314 524	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	21 157	21 157	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	293 367	293 367	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>7 489</b>	-	<b>7 489</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 401 352</b>	<b>422 766</b>	<b>930 648</b>	<b>47 938</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		46 177
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	<b>46 177</b>

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 598</b>	-	<b>3 598</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	3 598	-	3 598	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>217 362</b>	-	<b>215 644</b>	<b>1 718</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>515</b>	-	<b>515</b>	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	515	-	515	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>216 847</b>	-	<b>215 129</b>	<b>1 718</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 659	-	1 659	-
Titres de dettes	215 188	-	213 470	1 718
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 718	-	-	1 718
OPCVM	213 470	-	213 470	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 080 570</b>	<b>308 506</b>	<b>772 064</b>	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	772 064	-	772 064	-
Actions et autres titres à revenu variable	3 742	-	3 742	-
Titres de participation non consolidés	768 322	-	768 322	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	308 506	308 506	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	308 506	308 506	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	31 291	31 291	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	277 215	277 215	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>5 682</b>	-	<b>5 682</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 307 212</b>	<b>308 506</b>	<b>996 988</b>	<b>1 718</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	-

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 719</b>	-	<b>2 719</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 719	-	2 719	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>142 454</b>	-	<b>142 454</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>145 173</b>	-	<b>145 173</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>5 837</b>	-	<b>5 837</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	5 837	-	5 837	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>199 010</b>	-	<b>199 010</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>204 847</b>	-	<b>204 847</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

## Changements de modèles de valorisation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a revu les niveaux de hiérarchie de juste valeur de son portefeuille au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 en lien avec le référentiel IFRS 13.

Cette revue a conduit au reclassement de certains actifs en niveau 3 pour un montant de 46 177 milliers euros.

## Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3  <i>(en milliers d'euros)</i>	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	<b>1 718</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	46 177	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	46 177	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2021)</b>	<b>47 938</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																	
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM							Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe
<i>(en milliers d'euros)</i>																		
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	-	-	-	-	-	-	-	1 718	-	1 718	-	-	-	-	-	-	-	
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	12	-	12	-	-	-	-	-	-	-	
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	46 177	46 177	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	46 177	46 177	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Solde de clôture (30/06/2021)</b>	-	-	-	-	-	-	-	1 731	46 177	47 908	-	-	-	-	-	-	-	

Tableau 3 sur 3  <i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	30	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2021)</b>	-	30	-	-	-	-	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>1</b>
Comptabilisés en résultat	1
Comptabilisés en capitaux propres	-



## Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2021)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	
Comptabilisés en résultat	-
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

### 3.9. Parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités ayant une influence notable sur l'entreprise, les entités soumises à l'influence notable de l'entreprise, les entités assurant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel salarié ou à celui d'une de ses parties liées.

Les Caisses Locales ont perçu de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 :

- 628 milliers d'euros au titre des intérêts des NEU-MTN et 95 milliers d'euros des intérêts des comptes courants bloqués,
- et 736 milliers d'euros au titre des revenus des parts sociales.

### 3.10. Périmètre de consolidation au 30 Juin 2021

#### Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
<b>Établissement bancaire et financier</b>									
Caisse Régionale Toulouse 31	Globale		France		Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Caisses Locales	Globale		France		Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>Développement touristique-immobilier</b>									
Midi Toulousain Immobilier	Globale	TUP	France		Filiale		100,00%		100,00%
Square Habitat	Globale		France		Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>Divers</b>									
FCT Crédit Agricole Habitat Toulouse 31	Globale		France		Entité structurée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Force Toulouse Diversifiée	Globale		France		Entité structurée	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Ozenne Institutionnel	Globale		France		Entité structurée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Toulouse 31 Court Terme	Globale		France		Entité structurée	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%

#### (1) Modification de périmètre

##### Entrée dans le périmètre

- Franchissement de seuil
- Création
- Acquisition (dont les prises de contrôle)

##### Sortie de périmètre

- Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
- Fusion absorption
- Transmission Universelle du Patrimoine

##### Divers

- Changement de dénomination sociale
- Modification de mode de consolidation
- Entité nouvellement présentée dans la note de
- Entité en IFRS 5

#### (2) Type d'entité et nature du contrôle

- Filiale
- Succursale
- Entité structurée contrôlée
- Co-entreprise
- Co-entreprises structurées
- Opération en commun
- Entreprise associée
- Entreprise associée structurée

Au 30 juin 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

### 3.11. Événements postérieurs au 30 juin 2021

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a détecté aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice.

# Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse

N° : 776 916 207 RCS TOULOUSE

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DE  
L'INFORMATION**

**DÉCLARATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE REGIONALE DE  
CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31**

Je soussigné, Monsieur Nicolas LANGEVIN, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Toulouse, le 29 juillet 2021.



Le Directeur Général

# Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse

N° : 776 916 207 RCS TOULOUSE

**RAPPORTS COMMISSAIRES AUX COMPTES**



KPMG S.A.  
224 rue Camin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La-Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

*Caisse régionale de Crédit  
Agricole Mutuel Toulouse 31*  
**Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'information financière semestrielle 2021**

Période du 1er janvier au 30 juin 2021  
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31  
6, place Jeanne d'Arc - 31000 Toulouse  
*Ce rapport contient 79 pages*  
Référence : PS - 213.074 RIFS



KPMG S.A.  
224 rue Camin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La-Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31**

Siège social : 6, place Jeanne d'Arc - 31000 Toulouse  
Capital social : €. 188.393.000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2021**

Période du 1er janvier au 30 juin 2021

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I – Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.





Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Labège, le 5 août 2021

KPMG S.A.

Pierre Subreville  
Associé

Paris La-Défense , le 5 août 2021

ERNST & YOUNG Audit

Bernard Heller  
Associé